

Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C. 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)

L'AFFAIRE DE TOUS

« **M**OI, vous savez, je travaille 12 heures par jour ; le soir : une heure ou deux de détente autour de la table familiale ; une bonne nuit, et je recommence le lendemain. La politique ?... Le syndicalisme ?... Ça ne m'intéresse pas. D'ailleurs, je n'ai pas le temps... ».

Cette réflexion moyennageuse, un chauffeur de taxi nous l'a faite en plein mois de janvier 1962. S'il était le seul, elle serait plutôt amusante ; mais combien de salariés français raisonnent ainsi ?

« Cela ne m'intéresse pas. Je n'ai pas le temps ». On n'a donc plus le temps d'ouvrir les yeux, de vivre vraiment en homme et en citoyen lucide.

On ne s'étonne pas de la troisième semaine de congés payés, de l'assurance chômage, des retraites complémentaires : c'est le gouvernement et le patronat qui les ont gentiment offerts aux travailleurs. Bien sûr. On ne s'étonne pas que des militants prennent la défense des salariés, portent leurs journées, leurs soirées, leurs samedis, et souvent leurs dimanches à cela ; on ne s'étonne pas que des militants, ici ou là, soient frappés par les répressions patronales. Ces militants, après tout, s'ils ne sont pas heureux, ils n'ont qu'à rester chez eux et se tenir tranquilles...

Sur un autre plan, on ne s'étonne pas que la guerre d'Algérie n'en finisse plus, que des officiers qui ont causé la mort d'une musulmane en la torturant soient acquittés, que le plastic explosé chaque nuit en Algérie comme en France. On ne s'étonne pas qu'un adolescent — parce qu'il fut témoin de la violence qui se déclina au Congo — assassine une petite fille. Surtout, mais surtout, ne nous préoccupons pas de politique !

Cependant, un beau matin, on s'étonnera qu'à force d'avoir été menacée, la liberté soit morte. Qu'à force d'avoir été chahuté, le peu qui nous reste de démocratie soit étouffé. Qu'à force d'avoir été encouragé, consciemment par certains, mais aussi inconsciemment par ceux qui ne s'étonnaient pas, le fascisme soit passé.

Eh bien, non ! Il faut savoir que par dizaines de milliers et par centaines de milliers, des hommes et des femmes, des jeunes, s'étonnent quotidiennement. Qu'ils souffrent de voir une guerre absurde et interminable. Qu'ils souffrent de voir leur patrie traînée dans la boue et le déshonneur par des assassins aussi lâches qu'habiles à manier le plastic.

Chaque jour qui passe, en effet — et les militants de la C.F.T.C. en sont les premiers témoins —, une prise de conscience s'affirme de plus en plus dans les bureaux et dans les usines. Avant-hier, ils étaient 2 000 à 3 000 à manifester dans les rues de Billancourt contre le mitraillage de la Bourse du Travail. Hier, ils étaient plus de 20 000 à manifester rue Claude-Bernard, devant l'immeuble où habita Roger Boissier, ce jeune travailleur assassiné par l'O.A.S. lors de l'attentat contre le quai d'Orsay.

Et il ne s'agit pas uniquement de politique. Ce sont ces mêmes hommes, ces mêmes femmes, ces mêmes jeunes qui, sur les lieux de leur travail, dans leurs syndicats, luttent le mieux pour les augmentations de salaires, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Ce sont ceux-là qui disent : « Nous sommes tous concernés, nous sommes tous engagés pour la France politique, économique et sociale. Pour celle de 1962, mais aussi pour le pays qu'il nous faut bâtir pour 1965 ».

« SYNDICALISME »



A 15 km. de Paris : Une barrière entre les races

A notre époque où les distances s'expriment en temps de trajet, c'est à un quart d'heure de l'Arc de Triomphe. Dans ce bidonville de Nanterre (qui, notons-le, n'est pas le seul et n'existe pas seulement depuis que les manifestations algériennes l'ont mis à l'actualité), c'est un autre monde qui vit à côté ou plutôt en marge de Paris, à ses portes, parce qu'il ne peut pratiquement exister ailleurs.

L'indifférence, les habitudes, le rascisme plus ou moins inconscient d'une partie des métropolitains, la guerre ont contribué à « parquer » là des centaines de Nord-Africains avec leur famille. Oui, dans des cabanes minuscules en tôles et en bouts de bois, mal protégés du froid et de la pluie, il y a des hommes, des femmes, des gosses qui « existent » là !

Et à ces « conditions de vie » s'ajoute la peur : peur de « s'aventurer » dans le centre de Paris, de sortir après le couvre-feu de 20 heures, de subir des sévices, d'être humilié. Au moins ici, on est « chez soi » et quel chez soi ! En plein 20^e siècle, allons-nous tolérer plus longtemps une situation aussi honteuse et révoltante. L'acceptation passive d'un tel état de choses ne serait-elle pas liée aussi à la dégradation de notre démocratie et à celle des libertés ?... (Photo Elie Kagan)

Les travaux pour l'agrandissement de la Centrale sont en cours

Après une courte accalmie à la fin de l'année dernière, le début de cette année 1962 voit redémarrer l'action revendicative dans le secteur nationalisé, notamment à l'E.D.F.-G.D.F. et chez les Cheminots, ainsi que dans le secteur privé, tandis que les mineurs de Decazeville poursuivent leur grève au fond.

La C.F.T.C., plus que jamais, est présente à toute cette action ainsi qu'à la défense de la démocratie gravement en danger.

Cette « présence active » et le développement

de l'influence de la C.F.T.C. réclament de plus en plus de moyens, un équipement de plus en plus important et adapté pour pouvoir épauler efficacement l'ensemble des militants et faire face aux problèmes actuels.

C'est pourquoi la C.F.T.C. a demandé à chaque adhérent un effort exceptionnel en 1962 pour l'équipement des locaux supplémentaires acquis l'an dernier grâce à la souscription ouverte auprès de ses adhérents et sympathisants.

Le « timbre de l'équipement », d'une valeur de

1 NF a pris un bon départ et tous les adhérents tiennent à payer ce timbre en même temps que leurs premières cotisations de l'année.

Grâce à cet effort, les travaux pour équiper les nouveaux locaux peuvent se poursuivre et l'agrandissement de la Centrale C.F.T.C. sera une chose réalisée dans le courant de cette année.

Adhérents C.F.T.C., participez tous à cet effort exceptionnel. Demandez à votre collecteur le timbre spécial de 1 NF pour l'équipement et l'agrandissement de la Centrale.



Après le mitraillage de la Bourse du Travail de Boulogne-Billancourt plusieurs milliers de travailleurs ont manifesté, le soir, dans la rue

L'O.A.S. MITRAILLE LA BOURSE DU TRAVAIL DE BILLANCOURT

Dans la nuit du 15 au 16 janvier dernier, les fascistes de l'O.A.S. se sont attaqués une nouvelle fois à un local syndical. La Bourse de Travail de Boulogne-Billancourt, siège des syndicats et Unions locales C.F.T.C., C.G.T. et F.O. a été mitraillée; une quinzaine de points d'impact ont été repérés, aucun des militants assurant la garde des locaux n'a été, par chance, atteint.

RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL MÉTAUX

Les 13 et 14 janvier, le Bureau de la Fédération s'est réuni. Il a fait le point de la situation sociale, syndicale et générale. Soulignons divers points du texte adopté à la fin des travaux :

CONGE EDUCATION :

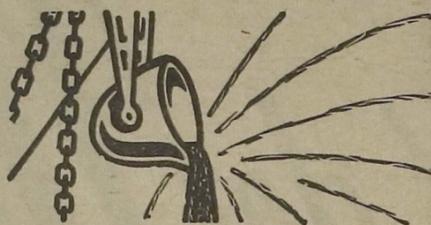
Le Bureau Fédéral se félicite du résultat obtenu en matière de congé éducation à l'occasion

de la riposte fut immédiate. Plusieurs débrayages ont lieu dès la matinée dans divers ateliers. A midi, vaste meeting de protestation au cours duquel prirent la parole divers responsables syndicaux dont G. GUINGANT, secrétaire des syndicats C.F.T.C. Métaux de la région parisienne, puis le soir, une vaste manifestation dans les rues rassemble plusieurs milliers de travailleurs.

du récent arrêt de la Cour de Cassation et souligne que cette victoire est due à l'action constante de la C.F.T.C. et notamment de la C.F.T.C. Métaux.

ATTEINTES AU DROIT SYNDICAL :

Le Bureau Fédéral dénonce à nouveau les atteintes patronales au droit syndical : sanc-



métallurgie actions informations

tions et licenciements contre les délégués et les militants syndicaux, abattements ou suppression de primes, etc.

EMPLOI :

Le Bureau Fédéral demande que des mesures énergiques soient prises en matière d'emploi, notamment en ce qui concerne Hennebont, Le Boucau, les industries de la construction navale, du machinisme agricole et affirme sa solidarité avec les mineurs de Decazeville.

SITUATION GENERALE :

Devant la montée progressive de la violence et du fascisme, le Bureau Fédéral appuie la position confédérale pour l'accélération de la mise en place de dispositifs d'action au sein du mouvement pour être en mesure de faire face à toute éventualité.

Déclare que plus que jamais s'impose une négociation avec le G.P.R.A. seule susceptible de ramener la paix en Algérie, et un recul du fascisme dans le pays.

LE SYNDICAT DES INGÉNIEURS ET CADRES DE L'AUTOMOBILE (C.F.T.C.) EST CRÉÉ

A la fin de décembre dernier, des militants C.F.T.C. Ingénieurs et Cadres des principales entreprises Automobile se sont réunis en Assemblée générale pour décider la création du « Syndicat des Ingénieurs et Cadres de l'Automobile ». Ce syndicat est adhérent à la fois à notre Fédération de la Mé-

tallurgie et à la Fédération des Cadres. Tous nos vœux à ce nouveau syndicat dont la constitution permet un resserrement des liens entre ouvriers, manuels et cadres pour une action plus féconde encore dans les entreprises de constructions automobile.

CONSEIL NATIONAL SIDÉRURGIE

La réunion du Conseil National de la Sidérurgie a lieu les 9 et 10 février à Hagondange (Moselle).

Cette rencontre de plus de quarante responsables syndicaux de l'industrie sidérurgique sera importante dans l'ac-

tion des sidérurgistes de l'organisation C.F.T.C. de cette branche.

Une délégation de la branche sidérurgie a été reçue le 19 janvier par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Notre délégation a communi-

qué au ministre les grandes lignes de ses objectifs en matière de planification de l'économie et des politiques contractuelles au niveau de l'industrie et des sociétés sidérurgiques.

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

De nombreux résultats d'élections professionnelles nous parviennent. Citons notamment :

INDENOR, à Lille.

— Aux élections de délégués du personnel au premier collège :

- La C.F.T.C. obtient 339 voix contre 265 l'an passé,
- La C.G.T. obtient 360 voix contre 362 l'an passé.
- F.O. obtient 110 voix contre 145 l'an passé.

CATHELAIN

à Bovenchove (Nord)

Sur 150 travailleurs inscrits, la C.F.T.C. seule organisation dans l'usine, obtient 111 voix aux élections de délégués du Personnel et 110 au C.E.

CHANTIERS DE NANTES Loire-Normandie-Bretagne

Première élection depuis la fusion des deux chantiers. La C.G.T. obtient 1.825 voix, la C.F.T. obtient 793 voix et F.O. obtient 157 voix.

A L'U.C.M.D.

à Decazeville

Dans cette entreprise sidérurgique, lors des élections de C.E. qui viennent d'avoir lieu :

- La C.F.T.C. a 123 voix et gagne 0,4 %.
- La C.G.T. a 343 voix et progresse de 4,3 %.
- F.O. a 133 voix et perd 4,7 %.

Le 4^e PLAN et l'AÉRONAUTIQUE

Le Gouvernement a pris la décision de lancer l'étude de la « Super-Caravelle », c'est-à-dire un programme pour la réalisation d'un moyen courrier super-sonique volant à une vitesse de l'ordre de Mach 2 et devant entrer en service à partir de 1967-1968. C'est le fait le plus important dans le cadre du IV^e Plan. Un nouveau pari est lancé sur la capacité technique et industrielle française.

Après la réussite spectaculaire de « Caravelle » (plus de 158 appareils vendus ferme et une cinquantaine d'options), il était manifestement plus aisé de se lancer dans un tel programme. La super-caravelle ne remplace pas les « Caravelle », c'est un appareil totalement différent volant trois fois plus vite que les appareils actuellement en service. Cela va stimuler l'ensemble des industries aéronautiques et autres par des techniques nouvelles mises en place. D'un budget avant projet d'étude de 10 millions de NF pour 1961 nous passons à un budget de 125 millions de NF pour 1962, et sont prévus pour les années à venir des crédits du même ordre. Cette décision sauve-t-elle l'aéronautique française d'une nouvelle crise qui s'annonçait catastrophique ?

Certains peuvent être étonnés que l'on parle de crise aéronautique alors que le marché aéronautique est en pleine expansion et que chaque jour des dizaines de Caravelle sillonnent le ciel. C'est qu'il existe un décalage important entre le moment où l'on utilise un matériel

et où un nouveau matériel viendra le remplacer ou le compléter. La capacité de production de Sud-Aviation pour la « Caravelle » est de quatre appareils par mois (la cadence de sortie des appareils a été diminuée). Avant que les super-caravelle sortent en série il y a un risque d'une chute de plan de charge au niveau des fabrications particulièrement pour les usines en amont

Cet enchaînement des plans de charge si difficile à harmoniser risque de ne pas se réaliser; à la fin du IV^e Plan on aboutira à la diminution des exportations Caravelle et d'autres matériels aéronautiques. En fait, les exportations de matériel aéronautique qui sont de l'ordre de 1.000 millions de NF par an doivent diminuer de moitié à la fin du IV^e Plan. Il y aurait donc intérêt à maintenir le niveau d'exportations actuel par des mesures de financement pour la mise en fabrication de matériels déjà au stade de réalisations, de projet avancé ou de prototype.

IL FAUT souligner que le IV^e

Plan exclut les programmes militaires aéronautiques; ceux-ci ont été déterminés par la loi-programme du 8 décembre 1960. Le volume global des crédits affectés pour les quatre années à venir sont réduits, que ce soit dans le domaine des études ou des fabrications, ils permettent de maintenir les entreprises aéronautiques qui travaillent sur des commandes militaires. Le développement du secteur matériels militaires dépend aussi des commandes à l'exportation.

Le IV^e Plan ne règle pas tout dans l'industrie aéronautique dont l'équilibre dépendra, dans les années à venir, de l'orientation donnée par l'Etat aux commandes militaires et des perspectives de vente sur le marché extérieur. Industrie travaillant uniquement pour l'Etat il y a quelques années, elle travaille aujourd'hui à 40 % pour l'exportation. La chance de l'industrie aéronautique française, c'est la réussite Caravelle et la conviction qu'une clientèle importante se maintiendra pour ce type d'appareil et ses dérivés.

En attendant l'enchaînement des plans de charge pour la Super-Caravelle, il faut aussi qu'une aide de l'Etat soit assurée pour le développement d'autres types d'appareils de conception technique entièrement nouvelle et qu'ils ne restent pas seulement au stade de prototype.



Le Bréguet 1150 « Atlantic » lors de sa présentation à Toulouse

LA C.F.T.C. ET LES ANCIENS D'ALGÉRIE

● Informée de la constitution de l'UNION DEMOCRATIQUE DES ANCIENS D'ALGERIE,

LA C.F.T.C.,

soucieuse de voir les jeunes de retour d'Algérie prendre conscience de leurs responsabilités de citoyens et se regrouper pour défendre leurs droits ainsi que pour appuyer les forces démocratiques qui luttent pour la défense des libertés républicaines,

se félicite de la création de l'Union Démocratique des Anciens d'Algérie et souhaite le plein succès de la nouvelle organisation.

Le Gérant : J. LANNES
Imprimerie spéciale de
« VOIX DES MÉTAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans

PAS D'ACTION DURABLE SANS SYNDICALISME FORT

Janvier-Février sont deux mois pendant lesquels tout est mis en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par la Fédération : 15 % D'ADHERENTS EN PLUS.
A cet effort de l'ensemble des militants et adhérents de notre C.F.T.C.-Métaux, tu te dois de participer activement.

- Dans ton atelier, ton bureau, nombreux sont ceux qui attendent de ta part le geste qui les rendra participants actifs à l'action de la C.F.T.C. :
 - le nouvel embauché ;
 - celui qui soutient nos positions et notre lutte ;
 - celui qui vote pour nos candidats aux élections professionnelles et tous ceux que nous ignorons et qui sont prêts.

A ceux-là, et aux autres, n'hésite pas, avec la « Voix des Métaux », avec le tract de la section remets un BULLETIN D'ADHESION.

Pourquoi adhérer à la C.F.T.C.-Métaux ?

POUR APPUYER NOS OBJECTIFS :

- Réduction du temps de travail ;
- Salaires permettant de faire face aux besoins des travailleurs ;
- 4^e semaine de congés payés ;
- Planification démocratique permettant une économie non de profit, mais adaptée aux besoins de la population.

POUR AMELIORER CE QUI A ETE OBTENU GRACE AU SYNDICALISME

- Conventions collectives et accords d'entreprise ;
- Extension et défense des droits syndicaux ;
- Sécurité Sociale, Régimes de retraites ;
- Garanties d'hygiène et de sécurité.

PRENDRE UNE CARTE



C'EST GAGNER!

Faisons
adhérer
à la
C.F.T.C.-MÉTAUX

POUR APPUYER L'ACTION SYNDICALE

- L'amélioration du sort des travailleurs dépend de l'action de tous ;
- Le syndicalisme est l'organe d'expression, de défense, de promotion des salariés ;
- La vie démocratique de la C.F.T.C. permet à chacun de participer à l'action collective.

PARCE QUE LA C.F.T.C. DEFEND

● LES DROITS DES TRAVAILLEURS :

- Dignité ;
- Justice ;
- Responsabilité ;

● LA PAIX ;

● LA LIBERTÉ.

Autour de ces valeurs, tous les travailleurs peuvent se rassembler.

DÉMOCRATIE ET PLANIFICATION



par Jean MAIRE, Secrétaire général
de la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C.

LA démocratie et la planification démocratique de l'économie sont des objectifs primordiaux de notre lutte.

La planification de l'économie, indispensable pour tout pays qui veut vivre et survivre, ne doit pas être laissée aux soins des seuls représentants du Patronat, des financiers et de l'Etat, sinon elle n'apportera pas aux travailleurs les améliorations de leurs conditions de vie qu'ils sont en droit d'escompter. Par surcroît, et c'est non moins essentiel, les travailleurs veulent, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales ouvrières, participer sur un pied d'égalité avec les représentants du Patronat, aux discussions concernant l'élaboration de plans de modernisation et d'équipement.

L'élaboration du IV^e Plan n'a évidemment rien de commun avec une planification démocratique.

Par ailleurs, outre les méthodes de travail, mauvaises pour la plupart, les grandes orientations et les moyens d'exécution de ce plan ne peuvent nous donner satisfaction.

L'attitude des organisations syndicales, et tout particulièrement de la C.F.T.C., malgré le nombre insuffisant de représentants qui leur fut toléré par rapport au nombre de délégués patronaux, est à souligner. En effet, les représentants de la C.F.T.C., et tout particulièrement ceux de notre Fédération, par leur participation active et sérieuse, ont été à même de contester nombre d'orientations et de décisions du pouvoir.

Le IV^e Plan n'est pas celui des travailleurs. Nul parmi nous ne doit en être surpris. Nous sommes, et de multiples réalités nous le rappellent chaque jour, dans une économie de profits, conséquence d'un système économique mis en place et âprement défendu par les capitalistes.

Une élaboration démocratique du plan ne peut, par conséquent, avoir lieu dans le système actuel ; une politique économique démocratique suppose un système politique démocratique.

Il nous faut donc agir, à la fois, sur les structures politiques et économiques du pays.

Pour nous qui nous déclarons hostiles à toute organisation de la Société qui n'assure pas aux travailleurs et à leurs organisations les moyens d'intervenir dans les décisions prises à tous les stades de la vie économique, il est nécessaire que nous ne perdions jamais de vue que l'aboutissement de notre programme de planification démocratique est étroitement lié aux structures politiques, à leur fonctionnement démocratique et à une majorité politique se réclamant d'une économie de besoins.

Pour y parvenir, une prise de conscience collective de ces réalités est nécessaire. L'éducation civique est un des moyens importants pour la réalisation de la planification démocratique de l'économie et notre syndicalisme, qui est une authentique école de démocratie, ne l'oublie pas.

LES BONS SERVITEURS

● La presse nous annonçait récemment que deux « employés » de la Régie Renault avaient été condamnés pour avoir monté une machination contre un délégué du personnel de l'usine de Cléon. 4 mois de prison pour l'un, 3 mois pour l'autre ; chacun 500 NF

d'amende et 500 NF de dommages-intérêts.

● Donnons quelques détails : Gambard, ancien chef de service à la direction du personnel et des relations sociales de Billancourt, fut nommé chef du personnel à l'usine de Cléon. Son action antisyndicale avait fait ses preuves à Billancourt ; il devait la poursuivre à Cléon.

● En juillet 1960, avec la complicité du chef de gardiennage, Gambard déroba deux diamants industriels dans le magasin où travaillait un délégué C.G.T. Ces deux diamants furent retrouvés, l'un dans les douches et l'autre... dans le vestiaire de ce délégué. Ce camarade, injustement attaqué, porta plainte et l'affaire trouva sa conclusion dans le jugement qui,

en janvier dernier, condamnait les deux auteurs de cet acte odieux.

● Le problème, s'il en restait là, ne serait qu'un fait de plus à insérer dans notre chronique : « des hommes à abattre ». Mais ce qu'il faut ajouter, c'est que, si, très rapidement, la direction de la Régie Renault, sentant que l'affaire était mal « emmanchée », se débarrassait de son chef du personnel de Cléon, ce fut en le faisant entrer à la SAVIEM à ANNONAY comme... chef du personnel. La SAVIEM est, rappelons-le, une filiale Renault. Ne faut-il pas conserver les serviteurs fidèles ?

● Il serait intéressant de voir, à sa sortie de prison, où Gambard sera nommé pour continuer ses bons et loyaux services ?

Gestetner

● SES NOUVEAUX DUPLICATEURS AUTOMATIQUES (7 modèles à la portée de tous les budgets)

● SES STENCILS MANUSCRITS, TYPOGRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIQUES ET ÉLECTRONIQUES,

pour l'impression économique et rapide de toutes CIRCULAIRES, AFFICHETTES, CONVOCATIONS ET BULLETINS DE LIAISON

Brochure gratuite "GESTETNER AU SERVICE DES GROUPEMENTS ET SYNDICATS" sur demande à :

GESTETNER - 71, Rue Camille-Groult - Vitry (Seine) - ITA. 47-85 - Sce G. 78

LA PAGE MAGAZINE



THÉÂTRE

UNE PIÈCE POUR LA PAIX

chez Jean VILAR

À première comédie politique montée au T.N.P. a soulevé contre Jean Vilar une vague de pointes acides comme il ne s'en était pas produit depuis de nombreuses années. On a eu l'impression que les haines suscitées en 1951 par la création du Théâtre National Populaire revenaient à la surface. Et des critiques de gauche ont rejoint à cette occasion l'ineffable J.-J. Gautier, critique du « Figaro ».

On connaît le thème de la pièce. Le citoyen Trygée, d'Athènes, en a assez des guerres et des discordes. Il décide d'intervenir auprès des dieux et se rend dans le ciel, monté sur un gros insecte, un bousier volant. Mais au ciel, la guerre a emmuré la paix dans une caverne pour pouvoir détruire les cités. Avec l'aide des ouvriers, des artisans, du peuple, Trygée parviendra à délivrer la paix de sa prison et, de retour sur terre, pourra célébrer dans les ripailles, les joies de la paix retrouvée.

Dans sa transposition, Jean Vilar a usé de beaucoup de liberté avec l'œuvre écrite par Aristophane il y a vingt-cinq siècles, mais si ce dernier assistait à une représentation du T.N.P., on peut être à peu près certain qu'il en approuverait les modifications qui ont été faites dans le seul souci de ren-

dre terriblement actuel le sujet de la pièce, donc d'être fidèle à l'auteur grec qui rédigea une œuvre faite pour être ressentie par le spectateur comme une affaire le concernant personnellement.

Et l'on me permettra d'affirmer qu'un dialogue du genre de celui-ci ne relève ni de la farce ni de la revue de chansonnier :

Parce que vous préférez la guerre
Parce qu'ils n'ont cessé de vous offrir
mais en vain, des occasions de paix.

Les uns, s'ils obtenaient un petit avantage, de guerre aussitôt :
« Plus qu'un quart d'heure, on les aura. »

Et les autres : « On vous a com- pris. »
Et des pétards par-ci et des pétards par-là.

Et ti-ti-tà et tât-tât !

Il faut applaudir Vilar pour le courage dont il fait preuve en montant une œuvre de ce genre, pour l'habileté avec laquelle il a transposé « La Paix » et pour le rythme qu'il a su insuffler à sa mise en scène.

C'est du vrai théâtre, celui qu'exige le théâtre populaire. C'est une pièce qu'il faut voir parce que saine, parce qu'entreprise de démystification.

CLAUDE FLEOUTER.

DISQUES

Une véritable expression populaire

Jacques Douai a expliqué lui-même — dans « Syndicalisme Magazine » en héliogravure du mois de décembre — comment le Ballet National de Danses françaises ressemblait à une joyeuse fête populaire. Ceux qui ont eu la chance de voir son spectacle à Paris le comprennent facilement. Les autres ?... Ils peuvent écouter le disque 33 tours (BAM EL 390) où ce spectacle est très fidèlement enregistré. Avec Jacques Douai et le Ballet National de Danses françaises, le folklore est réinventé : il cesse d'être une chose vêtue et qui prête à sourire, il devient une véritable expression populaire ! Ressuscitant et traduisant les danses et les chants de Bretagne, du Centre et de Provence, ce disque original déborde de jeunesse, d'entrain, de couleurs. A.-Y. S.

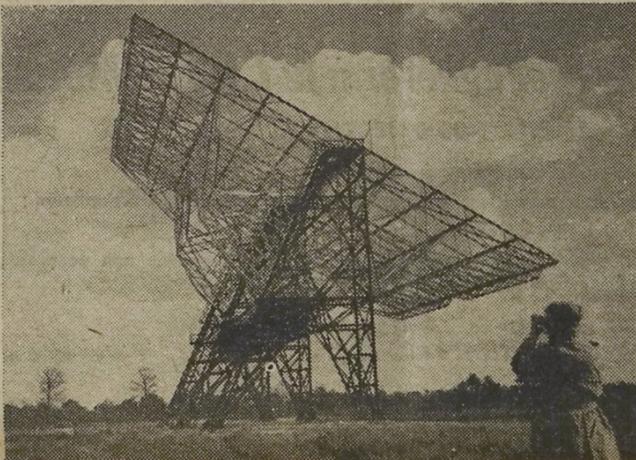
SCIENCES

LE PLUS GRAND RADIOTÉLÉSCOPE DU MONDE

Il y a quelques années, un tel appareil appartenait encore au domaine de la science fiction. Aujourd'hui, c'est chose faite et la réalisation est due aux techniciens et ingénieurs français. La radio-astronomie est une science née après la guerre. Elle consiste à détecter les ondes hertziennes émises par les astres.

Il existe des milliards d'astres à des distances infinies, c'est pourquoi, pour recevoir le maximum d'énergie, les antennes que constituent les radiotélescopes doivent être d'autant plus grandes. Ces antennes, qui sont des miroirs réfléchissant des ondes, ont besoin d'être, de plus en plus,

c'est déjà la plus grande surface jamais atteinte pour un appareil de ce genre. Mais on va faire mieux ! Ceci représente une première étape ; la seconde étape se terminera en 1963 : le miroir mobile aura alors 200 mètres de large et le miroir fixe 280 mètres de large, ce qui donnera une



orientables, afin de pouvoir suivre les étoiles dans leur course à travers le ciel.

Le problème est de faire manœuvrer les masses énormes de ces miroirs. Les spécialistes de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Observatoire de Paris ont choisi une solution mixte : un miroir plus large de 40 m. sur 40 mètres de long, constitué par un grillage métallique pivotant autour d'un axe horizontal, reçoit les ondes hertziennes ; ces ondes sont réfléchies et orientées vers un autre miroir situé à 460 mètres. Mais celui-ci, — haut de 35 mètres et large de 60, — est courbe et concentre ainsi les ondes vers un point à 280 mètres où elles sont recueillies par un récepteur radio. La surface de réception est ainsi de 1 400 m².

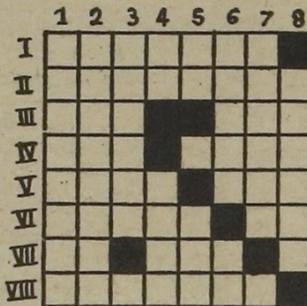
source utilisable de 7 000 m². Coût : 1 milliard d'anciens francs. Le résultat en vaut la peine.

Les ondes hertziennes utilisées pour la T.S.F. sont de l'ordre de plusieurs centaines de mètres (France 1 : 1 829 mètres). Les ondes pour la télévision sont de 13 mètres. Mais avec le nouveau radiotélescope, la précision atteinte est telle que l'on pourra utiliser jusqu'à des longueurs d'ondes de 8 cm.

Devant les chercheurs de notre pays, une mission passionnante s'ouvre. Avec le nouveau radiotélescope, ils vont pouvoir plonger dans l'infini, reculer les limites du connu, et peut-être atteindre les « limites » de l'univers, si tant est qu'elles existent.

J.-M. K.

LES MOTS CROISÉS de « Syndicalisme Magazine »



HORIZONTALEMENT. — 1. Absence de répondeur. — 2. Modification chimique. — 3. Pratique quand il est ménager ; ne doit pas se manger en herbe. — 4. Romains ; Ancien registre. — 5. Se trouve dans une négligence ; Epoque désordonnée. — 6. De droite à gauche ; Noël est son aboutissement ; Lac. — 7. Préfixe ; Sont aussi beaux quand ils sont ternis. — 8. Près du tympan.

VERTICALEMENT. — 1. Comme le lièvre. — 2. Démarche légère. — 3. Etoffe dont le poil tiré au dehors est frisé. — 4. Dans l'éclectisme ; Cri des Bacchantes. — 5. Dans la nuit ; tête d'articulation. — 6. Objectif ; Initiales d'une femme de lettres française très appréciée des enfants. — 7. Un des modes de l'ancienne musique grecque. — 8. Pursuant chasseur devant l'Eternel.

SOLUTION

SR. — 7. Eolien. — 8. Néomrod. — 5. Ni. — 6. Cible. — 2. Aérienne. — 3. Raline. — 4. Ec. — 1. Crotille. — 7. Fendite. — 8. Fenêtre. — 5. Ni. — 6. Cible. — 2. Aérienne. — 3. Raline. — 4. Ec. — 1. Crotille. — 7. Fendite. — 8. Fenêtre.

DES EPURATEURS DE GAZ SUR LES VOITURES... AMERICAINES

Les modèles 1963 d'automobiles américaines, qui feront leur apparition l'automne prochain, seront équipés d'un dispositif destiné à réduire la pollution atmosphérique causée par les gaz d'échappement. Déjà, en raison de la pollution atmosphérique intense qui sévit en Californie, notamment dans le district de Los Angeles, une loi exige que les nouvelles voitures immatriculées dans cet Etat soient équipées de systèmes épurateurs. Les Services de Santé ont demandé que cette mesure soit étendue à l'ensemble des Etats-Unis.

JOY ADAMSON

LE LIVRE DE POCHE

vient de paraître

François MAURIAC
LA FIN DE LA NUIT

★
Georges BLOND
LE SURVIVANT DU PACIFIQUE

★
LA VARENDE
SAINT JEAN BOSCO

★
Alexandre DUMAS
LE VICOMTE DE BRAGELONNE

Le vol simple : 1,95 NF
Le vol double : 3,30 NF
Le vol triple : 4,90 NF



LA BROUSSE EST MA PATRIE

Une lionne vivant à l'aise dans deux mondes jugés inconciliables, celui de l'homme, celui de la brousse.

Broché 17 x 24 cm, 136 pages, couverture illustrée, 72 planches de photographies hors-texte... 12 NF

HACHETTE

LIGNE DE CONDUITE

Chaque jour qui passe voit s'accroître la confusion des esprits, les manœuvres et les intrigues de toutes sortes, l'inquiétude et l'anxiété de l'opinion.

Dans ces circonstances graves et dramatiques pour tous, que fait la C.F.T.C. ?

L'ALGERIE

La négociation entre la France et le G.P.R.A. demeure la seule chance de la paix et de la démocratie.

Toute autre solution : regroupement, partition, ne peut qu'aboutir à la prolongation des combats en Algérie, à une guerre civile inévitable, à la chute de la démocratie.

La négociation est engagée. Il faut que l'on sache qu'avec la C.F.T.C. les travailleurs français ne toléreront pas que si cette négociation aboutit à un accord, l'application de cet accord soit sabotée.

L'O.A.S.

L'action de l'O.A.S. n'est pas surestimée par la C.F.T.C. qui met en garde l'opinion publique devant l'intoxication dont elle est l'objet. Mais il reste que l'O.A.S. constitue :

— un obstacle redoutable à la recherche de la paix ;

— une menace permanente sur la liberté et la démocratie.

La C.F.T.C. entend s'opposer au

développement des menées et des ambitions de l'O.A.S. Comment ?

Les trois règles de son action :

— aucune compromission ni ouverte ni cachée avec quelque combinaison politique que ce soit ;

— en cas d'événement grave menaçant directement la paix : la démocratie, résolution d'organiser la riposte nécessaire avec toutes les forces, quelles qu'elles soient, décidées à s'opposer aux menées factieuses ;

— volonté permanente de renforcer la coordination avec les organisations syndicales libres, ouvrières, universitaires et rurales, afin de constituer le moteur de toute action.

LA DEMOCRATIE POLITIQUE

C'est pour la C.F.T.C., au delà et à travers le drame algérien, le problème essentiel de l'heure : il s'agit de construire en France une véritable démocratie politique.

C'est l'affaire des politiques : mais il faut que les politiques sachent qu'ils ne pourront compter sur l'appui des travailleurs que :

— s'ils écartent toute solution équivoque camouflant plus ou moins le glissement du pays vers le fascisme ;

— s'ils optent nettement et clairement pour les réformes de structures dans l'ordre politique, économique et social, que nous exigeons quand nous parlons de planification démocratique ;



La négociation entre la France et le G.P.R.A. demeure la seule chance de la paix et de la démocratie.

— s'ils renoncent à ressusciter les combinaisons et les erreurs du passé.

C'est aussi l'affaire des syndicalistes,

mais des syndicalistes qui sont animés par une conception authentiquement démocratique du citoyen, de la société et de l'Etat.

La C.F.T.C. a la volonté de prendre ses responsabilités dans la construction de cette démocratie politique.

Pour cela, la C.F.T.C. est résolue à mettre en œuvre avec l'ensemble des organisations syndicales libres, ouvrières, universitaires et paysannes, un programme d'action et à présenter ce programme aux travailleurs et à l'opinion publique, pour une vraie démocratie politique, économique et sociale.

LE SECTEUR POLITIQUE
DE LA C.F.T.C.

RÉINTÉGRATION DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS D'OUTRE-MER :

LA C.F.T.C. POURSUIVRA SON ACTION !

par **Gérard ESPERET**

Bien que le travail ait été fait sans éclat et sans propagande, les fédérations intéressées et la Confédération ont suivi ces problèmes depuis de nombreuses années. Au fur et à mesure des évolutions politiques au Vietnam, en Tunisie, au Maroc, en Afrique noire, le problème des rapatriés et de leur reclassement a nécessité un travail considérable d'autant plus difficile qu'au départ il n'existait, pour les travailleurs, en dehors des fonctionnaires, aucune garantie, aucun texte.

Il faut remercier les secrétaires fédéraux dont les démarches nombreuses ont permis de solutionner heureusement les problèmes qui se sont posés jusqu'à maintenant.

Cependant, au fur et à mesure que l'évolution politique de décolonisation se poursuit, le rapatriement et le reclassement des travailleurs français posaient des problèmes de plus en plus complexes.

La C.F.T.C. était intervenue pour que soient renforcés les pouvoirs et les moyens du Commissariat chargé de ces problèmes et prit l'initiative de demander au Conseil Economique et Social d'en poursuivre l'étude. Sa demande prise en considération, un groupe de travail spécial fut constitué. Après plus d'un an d'études, le rapporteur du groupe, M. de Vernejoul, présentait un rapport en séance

plénière. Ce rapport fut adopté à une très forte majorité.

Depuis, le gouvernement a créé un Secrétariat aux Rapatriés et il a fait passer un premier texte-cadre général organisant l'accueil et le reclassement des Français.

Sur son plan, la C.F.T.C. a créé un comité spécial assisté d'une commission et d'un secrétariat.

Le comité a déjà fait de très nombreuses démarches auprès du Secrétariat d'Etat, auquel il a apporté l'expérience des années précédentes — notamment dans le domaine de la réadaptation à l'emploi, du logement, de l'implantation régionale.

Il a demandé la création de commissions d'études et de groupes de travail comportant la représentation syndicale.

Tous les projets ou études présentés par les fédérations professionnelles sont étudiés au sein de la Commission qui sera toujours heureuse d'accueillir toutes les suggestions pour régler ce problème difficile.

LES TRAVAILLEURS DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Si le statut des fonctionnaires français employés dans le cadre de la Coopération technique, dans les nouveaux Etats d'Afrique et de Mada-

gascar et à l'étranger, a été défini ou est en voie de règlement, il reste à régler de nombreux cas de travailleurs engagés par la France et qui maintenant sont au service des gouvernements des nouveaux Etats. Leur statut reste souvent à définir et les garanties qui leur sont offertes sont extrêmement minces.

Enfin, il reste le cas des travailleurs français engagés par des entreprises.

Là encore, le service C.F.T.C. spécialisé en liaison avec les fédérations professionnelles a suivi tous les problèmes posés.

Il vient d'accomplir des séries de

démarches en vue d'obtenir les définitions et les prises en charge nécessaires auprès des ministères intéressés, notamment celui de la Coopération.

Il s'y ajoute, bien sûr, le règlement de nombreux cas personnels.

La C.F.T.C. poursuivra et intensifiera cet effort, mais il faudrait que les intéressés eux-mêmes y participent. Trop souvent, leur manque d'intérêt pour un syndicalisme authentique les a laissés désarmés. Leur effort personnel d'organisation s'impose.

La C.F.T.C., quant à elle, continuera le travail commencé. Sa tâche serait facilitée si la prise de conscience nécessaire était faite par les expatriés.

Gestetner

pour l'impression économique et rapide de toutes CIRCULAIRES, AFFICHETTES, CONVOCATIONS ET BULLETINS DE LIAISON
Brochure gratuite "GESTETNER AU SERVICE DES GROUPEMENTS ET SYNDICATS" sur demande à :

GESTETNER - 71, Rue Camille-Groult - Vitry (Seine) - ITA. 47-85 - Scé G. 78

- SES NOUVEAUX DUPLICATEURS AUTOMATIQUES (7 modèles à la portée de tous les budgets)
- SES STENCILS MANUSCRITS, TYPOGRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIQUES ET ÉLECTRONIQUES.

MARCHÉ COMMUN : QUE SIGNIFIE LE PASSAGE A LA DEUXIÈME ÉTAPE ?

par THÉO BRAUN, Vice-président de la C. F. T. C.

SECONDE étape pour le Marché Commun : la voie de l'unité économique de l'Europe est ouverte, inéluctable, tandis que l'unité politique se concrétise de plus en plus. On a dit que l'agriculture serait un test décisif pour la Communauté Economique Européenne : le Marché Commun a affronté victorieusement cette épreuve dont il sort considérablement renforcé.

L'Europe des échanges a été stoppée pour entrer dans une nouvelle phase, celle de « l'intégration économique et sociale ».

Les décisions prises le 15 janvier 1962 ont également aplani la voie pour les grandes tâches extérieures de la Communauté : adhésion et association de pays européens, association d'États africains.

La Communauté devient, en quelques jours, un grand pôle d'attraction pour le monde entier. La Grande-Bretagne discute son adhésion. Les États-Unis recherchent des accords. Un marché de 170 millions de consommateurs constitue l'élément moteur de l'économie occidentale.

Si le Marché Commun est devenu une réalité irréversible, cela n'ira pas sans de profondes transformations. Tous les obstacles ne sont pas franchis et nous y reviendrons.

La politique nouvelle ainsi créée amènera des réformes de structures extrêmement importantes dont il convient, d'ores et déjà, de prendre conscience.

Les souverainetés nationales auront vécu et, si elles ne sont pas totalement supprimées, seront fortement ébranlées.

Les pouvoirs des Parlements nationaux, aujourd'hui déjà amenuisés par l'évolution des institutions, seront encore réduits.

Le Conseil des Ministres des « Six » devient, en fait, un véritable pouvoir législatif... La mise en place de fonds de modernisation de l'agriculture, le mécanisme des prix sur le plan communautaire entraîneront des conséquences pour chaque pays.

Des arbitrages seront de plus en plus nécessaires. Ils ne pourront être faits qu'au niveau politique, ce qui nécessitera la mise en place d'une « autorité politique ».

L'intégration des économies des pays est maintenant trop avancée pour que chaque pays puisse définir une politique économique autonome, indépendante de celle qui prévaut chez les autres partenaires. Sur des questions aussi essentielles que celles des salaires et des investissements, et même des questions fiscales, la liberté de manœuvre des détenteurs du pouvoir économique à l'intérieur de l'État national se restreint devant les nécessités de la politique commune.

Bien évidemment, ce rétrécissement de la sphère d'autonomie nationale réagit sur les données classiques de la stratégie syndicale. Pour persuader, les syndicats devront déjà, dès maintenant, tenir compte, non seulement des données nationales, mais des impératifs communautaires. Les actions syndicales, limitées au plan national risquent d'être vouées à l'échec si elles ne sont pas coordonnées à l'échelon européen. La stratégie syndicale doit donc s'intégrer à la dimension européenne. Cette harmonisation exige de nous la recherche d'un accord des forces syndicales européennes à la fois sur les objectifs et les méthodes.

Que l'accord réalisé le 15 janvier à Bruxelles nous incite à la réflexion. Quelle que soit l'évolution future de la Communauté, la coopération, la concertation des gouvernements et des organisations patronales constituent un fait acquis.

Sous peine de trahir les intérêts réels et profonds de leurs mandants, les organisations syndicales doivent s'adapter, dès maintenant, à ce dépassement des cadres nationaux.

T. B.



Par rapport à la population active, voici le pourcentage des agriculteurs dans les 6 pays du Marché Commun : Italie : 34,5 % ; France : 18 % ; Allemagne : 16 % ; Pays-Bas : 12 % et Luxembourg : 10 %.

Que faut-il retenir de l'accord sur la politique agricole commune ?

Jusqu'à présent chacun des Six pays du Marché Commun fixait son prix pour chaque denrée agricole. Il pouvait acheter ses denrées là où cela lui plaisait.



Il s'agit maintenant d'arriver, par étapes, à créer un grand marché unique où tous les produits

agricoles pourront circuler librement sans droits de douanes, sans limitation des quantités, avec un niveau de prix commun. Dans ce marché unique on donnera la préférence aux produits agricoles provenant des pays du Marché Commun.

Prenons un exemple : celui du blé. Le blé coûte actuellement pour un minotier allemand : blé allemand, 5 300 francs le quintal ; blé français, 4 000 francs ; blé canadien, 3 200 francs. Jusqu'à présent le minotier allemand avait donc intérêt à acheter le blé canadien, le moins cher. Maintenant il devra payer une taxe (prélèvement) de 1 300 francs pour le blé français et de 2 300 francs pour le blé canadien. Le blé canadien lui reviendra alors 200 francs de plus que le blé français. Il aura donc intérêt à préférer le blé français...

dire que l'on s'est mis d'accord à Bruxelles, sur une série de « lois » européennes qui régleront l'organisation des marchés pour la plupart des produits agricoles.

Du nouveau pour le fonctionnement des institutions communautaires.

La décision de « passer à la deuxième étape du Marché Commun » aura également des répercussions importantes sur le fonctionnement des institutions du Marché Commun.

Qui décide dans le Marché Commun ? Si l'Assemblée Parlementaire Européenne peut émettre des avis, c'est pourtant finalement le Conseil des Ministres des Six pays qui prend les décisions finales.

LES RÉSULTATS ACQUIS

Les objectifs économiques et sociaux du Traité de Rome, qui constituent le « Marché Commun », doivent être réalisés au cours d'une période de transition de douze ans, cette durée pouvant d'ailleurs être réduite ou prolongée.

Cette période d'application progressive comporte trois étapes de quatre années chacune. Le passage à la seconde étape, prévu pour 1962, aurait pu être différé, mais les six partenaires, qui avaient déjà procédé à des « accélérations », ont estimé que « l'essentiel des objectifs fixés pour la première étape était atteint » et qu'il convenait donc d'entrer dans la deuxième phase. On sait que les discussions de dernière heure ont abouti à un accord sur les points en suspens et, notamment, sur la politique agricole.

Le passage à la seconde étape n'entraîne aucune modification des structures de l'organisation communautaire. Mais, et ceci est très important, alors que, jusqu'ici, l'unanimité des ministres des pays membres composant le Conseil était requise pour les décisions à prendre, désormais, pour un certain nombre de questions, les décisions pourront être prises à

la majorité. C'est un pas de plus vers la supranationalité puisque les décisions majoritaires s'imposeront aux pays ayant voté dans un sens différent.

Un autre avantage considérable est d'ordre « psychologique ». La volonté manifestée par les Six d'atteindre les objectifs de la C. E. E. ne peut qu'accroître la confiance et hâter le ralliement de la Grande-Bretagne et des nations qui sollicitent, soit leur adhésion, soit leur association.

La seconde étape comporte, bien entendu, la suite de la mise en application des mesures décidées précédemment et l'accélération des processus de réalisation (libre circulation des personnes, des services, des biens ; surveillance et contrôle des ententes, politique de l'énergie...).

Plus précisément, elle sera marquée par :

- La réalisation — selon un calendrier fixé — avant le 31 décembre 1964, de l'égalité des salaires masculins et féminins ;
- La mise en œuvre d'une politique agricole commune, notamment par la réduction des contingents, la ré-

gularisation des cours, l'organisation européenne des marchés (céréales, porc, œufs, volaille tout d'abord, puis fruits, légumes, vin...);

- De nouvelles réductions des droits de douane entre les États membres. Sur ce point, l'accélération a abouti à une réduction de 40 % par rapport à 1957 ; les objectifs seront atteints avant les échéances prévues ;
- De nouvelles approches du tarif douanier commun (applicable aux produits de l'extérieur des six pays).

Normalement, l'exécution du Marché Commun doit aboutir à une harmonisation des politiques sociales et à une amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Parallèlement, les études entreprises par la « Commission Fouchet » en vue d'une politique commune seront poursuivies, facilitées par les accords économiques.

Sous réserve du respect des droits des travailleurs, on ne peut que se réjouir des résultats acquis et de ceux que l'on peut normalement attendre de la seconde étape.

Un fonds d'orientation et de garantie... et aussi des soupapes de sûreté !

Il sera créé entre les Six un Fonds d'orientation et de garantie qui assurera entre autres : l'aide à l'exportation, le financement des interventions et des structures nouvelles qu'il faudra créer.

Exemple : si les Six veulent exporter leurs surplus de sucre à 90 francs sur le marché mondial, où il ne coûte que 40 francs, ces exportations seront subventionnées par le Fonds commun.

Une formule générale de « clauses de sauvegarde » a été adoptée pour tous les produits dans le cas où un produit importé risque de faire effondrer les cours intérieurs.

Tout ne sera pas fait en un jour...

Ce marché agricole unique sera créé peu à peu au cours d'une période de 7 ans et demi. Début : 1^{er} juillet 1962. Fin : 31 décembre 1969.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des différents mécanismes qui ont été décidés. On peut



Jusqu'à présent, toutes les décisions devaient être prises à l'unanimité. Chacun des Six pays disposait du droit de veto. Ceci explique le temps — et aussi le mérite — qu'il a fallu pour se mettre d'accord.

A partir de maintenant la règle de l'unanimité sera encore maintenue pour un certain nombre de décisions capitales, mais pour d'autres les décisions seront prises à la majorité qualifiée.

Qu'est-ce que la majorité qualifiée ?

Au lieu de disposer d'une seule voix par pays (majorité simple), chacun des six partenaires dispose d'un certain nombre de « points » selon leur importance : France, 4 voix ; Allemagne, 4 voix ; Italie, 4 voix ; Belgique, 2 voix ; Pays-Bas, 2 voix ; Luxembourg, 1 voix. Les délibérations à la majorité simple seront acquiescées, dans la plupart des cas, si elles recueillent au moins 12 voix sur 17.

DECAZEVILLE :

"Nous menons un combat qui doit réussir !"

disent les mineurs et les travailleurs de l'Aveyron

Decazeville continue, sans que la situation paraisse devoir connaître une amélioration vraiment sensible. Au moment de mettre en page, nous apprenons que les mineurs de Decazeville ont décidé de commencer la grève de la faim. La C.F.T.C. a demandé une audience au Premier Ministre : celui-ci y répondra-t-il enfin favorablement ? De son côté, la Fédération des Mineurs C.F.T.C. a réuni un bureau extraordinaire, le 26 janvier et ce bureau « invite ses organisations : 1° à poursuivre et à intensifier encore par tous les moyens et avec toutes les organisations l'effort de solidarité financière en faveur des travailleurs de Decazeville et de leur famille ; 2° à accentuer leur pression dans tous les bassins auprès des exploitants et des autorités responsables, afin qu'ils sachent bien que les travailleurs dans leur lutte ont derrière eux toutes les mines et les autres professions. » Au cours de ce mois de janvier, une délégation confédérale s'est rendue à Decazeville. Voici ses impressions sur cette grève magnifique et douloureuse.

LAURENT LUCAS, responsable du secteur social et professionnel, s'est rendu à Decazeville il y a quelques jours, avec André Darricau, responsable du secteur économique, et Jean Bornard, secrétaire général adjoint de la Fédération des mineurs C.F.T.C. Laurent Lucas nous a donné ses propres impressions, et répond à certaines questions que beaucoup se posent.

— « Syndicalisme ». — Quelle a été votre première impression en arrivant à Decazeville ?

— Laurent Lucas. — La première chose qui frappe, avant d'arriver à Decazeville, c'est le paysage environnant. Un paysage assez aride, avec des moyens de communications peu faciles. On comprend mieux sur place les préoccupations et les craintes de la population d'une région qui veut vivre. La ville, elle, présente toutes les caractéristiques d'une ville ouvrière : elle ne semble pas très animée, lors de notre passage, mais l'on sent malgré tout que toute la population est dans le coup. Ceci d'ailleurs est remarquable lors des manifestations de masse : on voit, par exemple, dans les meetings et les défilés, les curés aux côtés des délégués syndicaux, ainsi que les commerçants ou les représentants de toutes les activités locales.

HEUREUSEMENT, IL Y A LA SOLIDARITE...

— « S. ». — Vous êtes restés longtemps là-bas ?

— L. L. — Seulement 36 heures. Tout d'abord, nous avons eu une réunion à la mairie avec nos camarades C.F.T.C. et Jean Bornard a fait le point. J'ai pris aussi la parole pour leur affirmer la solidarité de la C.F.T.C. ainsi que l'importance qu'elle attache à leur problème.

Puis, nous sommes descendus au fond. A chaque fois qu'une délégation est annoncée au puits central, — le puits Saint-Michel —, ceux du fond sont prévenus, et en bas les mineurs entonnent la « Marseillaise » pour la recevoir. C'est très impressionnant.

Il y a cette demi-obscurité, ces bas-flancs sombres avec de la paille, où couchent les grévistes, ces planches du coffrage plus ou moins éventrées, ces tables bancales et impro-

visées où les camarades prennent leurs repas.

Et puis, ces visages barbus, ces traits tirés, fatigués. Oui, cela est très impressionnant et caractérise bien la ténacité des mineurs qui font une grève « pas comme les autres ».

— « S. ». — Evidemment, leur condition doit être très dure ?

— L. L. — Oui. « Ce n'est pas très rose », avouent-ils eux-mêmes. Tous les mineurs couchent sur le tas, tous. Le maintien au fond est assez épuisant, il fait chaud. Mais, — et cela c'est caractéristique —, ils ne sont pas découragés. Certains ne sont pas remontés pendant au moins 20 jours, et c'est très dur. Pourtant la grève est générale : il n'y a pas de « jaunes ». Les ingénieurs eux-mêmes ont adressé des motions aux Pouvoirs publics pour manifester leur solidarité et leur participation aux revendications.

— « S. ». — Ils sont donc plus de 2 000 en grève : cela doit poser des problèmes d'organisation ?

— L. L. — Oui, mais c'est cela qui frappe : ils sont remarquablement bien organisés. Il faut s'occuper du ravitaillement, de la sécurité, de l'information, des loisirs. Il y a des « comités de puits », responsables de chaque puits. Des responsables ont été désignés et tout marche dans l'ordre. En plus, pour la propagande et pour la presse, ils font « ronéotyper » une feuille chaque jour, afin de donner les consignes générales et des compte rendus de la situation.

Pour le ravitaillement, ce sont les femmes qui s'en chargent. Elles apportent les gamelles, et on voit au poste d'accès du puits central plusieurs centaines de sacs accrochés aux murs.

— « S. ». — Financièrement, est-ce qu'ils s'en sortent ?

— L. L. — Cela, c'est leur gros souci. Jusqu'à maintenant, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier, ils ont reçu leur mensualité et les primes de fin d'année, mais à la fin de janvier, ils ne toucheront rien. Alors, ils ne peuvent plus compter que sur les dons. Jusqu'à maintenant, ils ont reçu 500 000 anciens francs à répartir entre 2 000 personnes, mais cela fait bien peu. Cela va créer bien des difficultés dans les foyers. Heureusement, il y a la solidarité des

commerçants, de toute la population et de tous les coins de France et même de l'étranger.

— « S. ». — Si la solidarité est complète, y a-t-il unité complète dans l'action syndicale ?

— L. L. — Oui, sur place, cela ne pose pas de problèmes, et cela aussi nous a frappé. Il existe une union véritable dans l'action. Les mineurs sont passés au-dessus de certaines contingences habituelles et d'autres problèmes secondaires, pour ne plus voir que le grand problème actuel.

Jusqu'ici, ce mouvement de grève s'est passé dans une remarquable dignité : cela, il faut le souligner. Dignité et dureté, peut-être, mais avec le souci de montrer, à l'opinion et aux pouvoirs publics, ce que peuvent réaliser les travailleurs pour leur défense et le maintien de l'activité de leur région.

Il faut bien dire, d'autre part, que si toute la population porte le conflit, au départ ce sont les organisations syndicales qui ont fait le geste principal.

LE SYMBOLE D'UNE REVOLTE

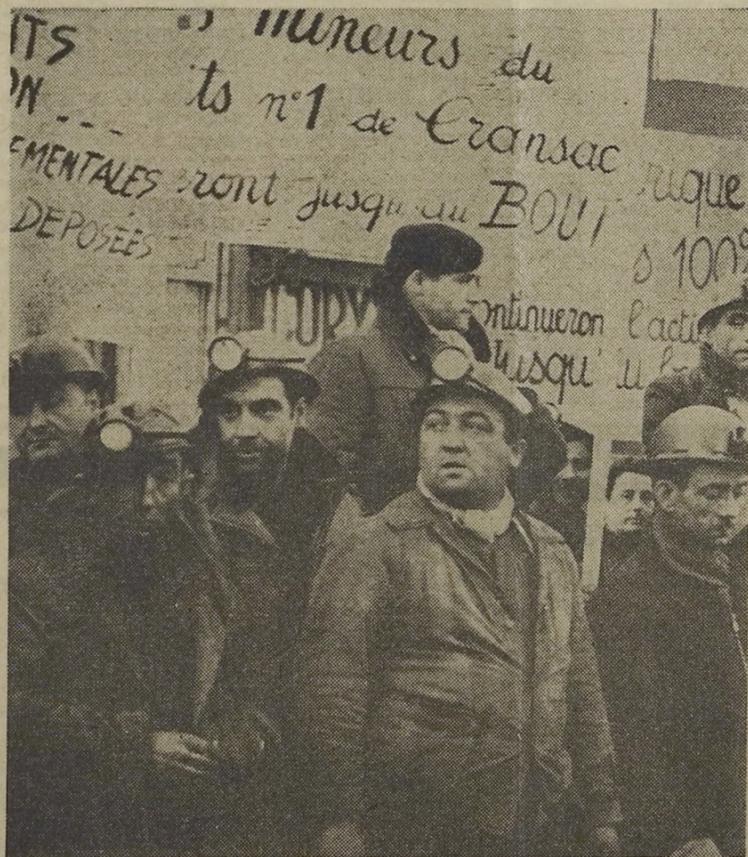
— « S. ». — Quelle a été la place de la C.F.T.C. ?

— L. L. — Au sein du Comité de défense, il y a nos camarades Cuyes, Marti et plusieurs autres responsables de la C.F.T.C. ; dans les autres comités, beaucoup d'autres et qui sont très actifs. Cuyes présidait la réunion générale du dimanche 21 janvier, où étaient représentées les organisations syndicales, sociales et économiques de dix-sept départements. Oui, l'U.D. C.F.T.C. est présente partout. C'est elle, en fait, qui a posé les vrais problèmes. Par exemple, celui de l'infrastructure routière qu'il faut créer, et non seulement dans l'Aveyron, mais dans tous les départements qui végètent encore dans cette grande région du Centre-Midi. Voilà des années que l'U.D. C.F.T.C. a alerté les pouvoirs publics : elle n'a pas été écoutée.

— « S. ». — Les grévistes vont-ils tenir le coup ?

— L. L. — Personnellement, je le pense. Leur assurance et leur détermination sont vraiment très marquées ; on les sent très attachés au maintien de garanties essentielles à leur région, à tout ce qui fait leur vie, mais non seulement cela, ils ont la conviction profonde que leur cause est juste. Cela revient comme un leit-motiv « Nous menons un combat qui doit réussir », disent-ils. Evidemment, on le sent, ils attendent beaucoup de la solidarité de tous les camarades travailleurs : ils sont en quelque sorte le symbole d'une révolte contre des situations dramatiques de régions qui veulent vivre et pour lesquelles les pouvoirs publics n'ont pas voulu prendre à temps des mesures qui garantissent d'abord les conditions de travail et de vie des populations ouvrières.

(Interview recueillie par Jean-Marie KETTERER).



Avec le souci de montrer à l'opinion et aux Pouvoirs Publics, ce que peuvent...



...réaliser les travailleurs pour le maintien de l'activité de leur région...

A TRAVERS NOTRE RÉGION • A TRA

VALENCIENNES-DENAIN

BILANS 1961

FORMATION

Des progrès importants continuent d'être réalisés quant à la participation des militants aux sessions de formation. Les sections d'entreprise ont compris que cet effort était payant :

Stages d'initiation syndicale : 15 participants.

Écoles normales ouvrières : 2.

Sessions de Bierville : 20.

Sessions C.E.C.A. : 1.

Session permanents : 3.

Session spéciale Usinor : 15.

Session spéciale Lorraine-Escout : 3.

59 participants.

ADHESIONS

L'année 1961 a été également excellente au point de vue adhésions. En effet, 795 adhésions ont été enregistrées, se répartissant comme suit : Usinor B, 156 ; Usinor A, 91 ; Corona, 30 ; Mineur Bécourt, 29 ; Zublin, 29 ; Eternit, 27 ; Venot, 27 ; Levivier, 26 ; SS.-AF, 26 ; Vallourec, 25 ; Usinor Anzin, 22 ; Fives-Lille-Cail, 22 ; Air Liquide, 21 ; Lorraine-Escout, 19 ; Boulonnerie Thiant, 19 ; Tramways, 19 ; Usinor, Services centraux, 18 ; A.I.S.S., 17 ; Devaux textile, 15 ; La Rhônelle, 13 ; Sucrerie Abscon, 11 ; Raffinerie, 9 ; A.N.F., 8 ; Société Générale, 7 ; Crédit Lyonnais, 7 ; Doi-

sy Houdart, 7 ; Franco-Belge, 6 ; Escoyez, 5 ; Céranoord, 4 ; Banque Dupont, 4 ; divers, 76.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour les résultats en notre possession — tous secteurs et tous collèges réunis — « le reflet global » de l'arrondissement se présente comme suit :

Inscrits : 49 103.

Exprimés : 36 821.

C.F.T.C. : 8 982 (24,4 %).

C.G.T. : 23 863 (64,8 %).

F.O. : 3 258 (8,8 %).

C.G.C. : 646 (1,8 %).

Divers : 71.

CERANORD

Le secteur économique de St-Amand est une nouvelle fois touché par le dépôt de bilan le 22 décembre 1961 d'une entreprise, cette fois non métallurgique, l'entreprise CERANORD. Un délai de deux mois a été accordé à cette entreprise par le Tribunal de commerce pour tenter de rétablir la situation.

Le personnel de cette entreprise, par deux manifestations importantes qui avaient l'appui de toutes les organisations syndicales, a attiré l'attention des pouvoirs publics sur le sort des travailleurs.

Les délégués de cette entreprise, appuyés par les secrétaires des

Unions départementales, sont intervenus auprès de M. le Préfet auquel ils ont tenu à rappeler le malaise régnant dans la région de St-Amand au point de vue économique. Bon nombre d'entreprises ont disparu et la fermeture de CERANORD entraînerait à nouveau le licenciement de 600 à 700 travailleurs, dont une main-d'œuvre féminine importante risquant de ne plus retrouver d'emploi.

Des démarches ont été également entreprises par les délégués auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie, appuyés par M. le Maire de St-Amand.

Les délégués espèrent, par toutes ces démarches, obtenir le sauvetage de l'entreprise, moins pour remettre spécialement « en selle » une direction et quelques capitalistes que pour permettre à 600 ou 700 travailleurs de défendre leur droit au travail.

CAMPAGNE DE PROPAGANDE

Le matériel spécial de propagande mis à la disposition des militants des sections d'entreprises est utilisé à plein dans tous les secteurs d'activité de l'arrondissement. Les efforts commencent à porter leurs fruits. A la date du 20 janvier, 95 adhésions nouvelles ont été enregistrées. Un bon départ est donc pris.

MÉTALLURGIE VALENCIENNES

A la commission paritaire du 15 janvier, la délégation patronale a proposé aux organisations syndicales une augmentation des minis de 3 % et une augmentation des réels de 2 % à partir de février.

Cette proposition insuffisante n'a été acceptée par aucun syndicat.

Il est à signaler que, devant la proposition C.F.T.C. consistant à se réunir de nouveau après que les délégations ouvrières aient envoyé

leur proposition par écrit, la délégation patronale a opposé un refus, ne voulant pas laisser aux organisations syndicales l'illusion qu'une amélioration de leur proposition était possible.

Le bureau d'arrondissement C.F.T.C. de la métallurgie a décidé, au cours de sa réunion extraordinaire du 19 janvier :

1. D'adresser la proposition C.F.T.C. à l'inspection du Travail, ainsi qu'à la Chambre patronale ;

2. De demander une nouvelle réunion paritaire ;

3. De déposer les positions C.F.T.C. auprès de toutes les directions d'entreprises et d'agir auprès de ces dernières pour qu'une nouvelle réunion paritaire ait lieu.

Les adhérents MÉTALLURGIE SIDERURGIE du Valenciennais doivent se rapprocher de leurs délégués ou du siège pour être tenus au courant de l'évolution de la situation !

LE SECRÉTARIAT DE L'U. A....

Comme cela avait été annoncé au congrès du 17 décembre, Philippe LINQUETTE, appelé à devenir secrétaire de la Fédération C.F.T.C. du personnel des organismes de Sécurité sociale, est remplacé

au secrétariat de l'U.A. par Victor ESPALIEU.

Dans les organisations syndicales, il n'est pas de coutume d'adresser des félicitations aux militants pour le travail accompli au service

des adhérents. Disons simplement que l'action de Philippe Linquette dans le Valenciennais aura été efficace et le bureau de l'U.A., dans sa réunion du 10, a tenu à l'en remercier et a souhaité à son successeur efficacité et bienvenue.

DOUAI

POUR COMPRENDRE LE IV^e PLAN

La commission spécialisée de l'Union locale a mis au point un

programme de formation économique sur la planification.

Deux soirées d'études ont déjà eu lieu sur ce sujet important. Elles ont été consacrées à l'étude préalable de la vie économique avec sa complexité, son évolution, ses tendances qui ont amené à la conclusion qu'une planification était nécessaire.

Mais quelle planification désirons-nous ?

C'est ce qui sera exposé et discuté lors des prochaines soirées.

Au cours des quatre prochains mois, une soirée par mois sera consacrée à ce problème. Le programme prévoit successivement :

— L'étude des expériences françaises et le 4^e plan ;

— La place de l'homme dans la planification ;

— L'entreprise devant le plan ;

— Originalité de la C.F.T.C. et exigences en matière de planification.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 21 février, à 18 h. 15, au siège de l'Union locale.

La commission de formation invite tous les militants à participer à ces soirées d'études qui revêtent une importance particulière au moment de la réalisation du 4^e plan français et devant l'extension des espaces économiques avec le Marché commun.

CAMBRAI

ÉLECTIONS CHEZ HERRIAU ET Cie

Pour la première fois, des élections ont eu lieu dans cette entreprise.

TITULAIRES :

Voix exprimées : 60.

Ont obtenu :

HELLYNCK Louis, C.F.T.C. : 60 voix.

PANIEN André, C.F.T.C. : 58 voix.

DELATRE Raymond, C.F.T.C. : 60 voix.

VASSEUR Henri, C.F.T.C. : 60 voix.

SUPPLEANTS :

Voix exprimées : 62.

Ont obtenu :

DELRUE André, C.F.T.C. : 62 voix.

CHAUWIN Daniel, C.F.T.C. : 61 voix.

SZAPALA Jean-Claude, C.F.T.C. : 60 voix.

HEGO Pierre, C.F.T.C. : 60 voix.

LILLE

POUR LES JEUNES...

La prochaine « journée d'études » jeunes (dans le genre de celle du dimanche 1^{er} octobre) aura lieu 1, rue St-Genois, Lille, le

DIMANCHE 11 FEVRIER
à 9 h. 30

A l'ordre du jour : un sujet de formation, bien sûr, mais aussi une détente culturelle sur « la chan-

son française »... un carrefour de discussion et de réflexion sur l'Algérie et les positions de la C.F.T.C., etc.

Nous terminerons le soir par des jeux et de la danse.

Tu es invité à te joindre à nous.

Militant, adhérent, transmets cette invitation aux jeunes de ton entreprise.

Chez les hospitaliers de Lille

La campagne d'adhésions a pris un « bon démarrage ».

— Lancement d'une section à Saint-Camille avec déjà 30 adhérents nouveaux.

— Nombreuses adhésions au C.H.R. : à l'hôpital Calmette, Cité hospitalière, Administration centrale, hôpital de la Charité.

— Les militants et collecteurs de Lommelet et du centre Oscar-Lambert sont également à féliciter pour leur travail efficace dans ces établissements, où la C.F.T.C. est seule organisation syndicale présente, les derniers isolés seront bientôt aussi des travailleurs organisés

ROUBAIX-TOURCOING

Appel aux travailleuses pour la défense de leurs droits

Sur une population active de près de 20 millions de personnes, les femmes représentent plus de 35 % de l'effectif total et pourtant c'est un bien de femmes se désintéressent de l'action syndicale.

Les commissions professionnelles qui traitent des questions propres à chacune des branches d'activité ont besoin d'une participation féminine en plus grand nombre.

Mais la vie du syndicat ne s'arrête pas à la profession, il étudie tout ce qui fait la vie des travailleurs : apprentissage, logement, loisirs, politique familiale, justice fiscale, etc...

La COMMISSION FEMININE C.F.T.C. se préoccupe spécialement des problèmes intéressant les femmes et dernièrement une enquête a été menée sur trois points :

— état de santé des femmes à la veille de leur retraite ;

— situation de famille des femmes occupant un travail salarié ;

— travail au rendement.

De l'ensemble des réponses reçues, on peut conclure :

1.) Toutes les ouvrières SUBISSENT les dernières années de travail, c'est pourquoi NOUS DEMANDONS LA RETRAITE A 60 ANS SANS ABATEMENT ;

2.) Les mères de famille au travail sont sensiblement plus nombreuses qu'auparavant et si des femmes travaillent par goût ou pour plus de confort, beaucoup de mamans sont obligées d'aller travailler pour « joindre les deux bouts »...

Aussi, NOUS REVENDIQUONS DES PRESTATIONS FAMILIALES PLUS FORTES POUR PERMETTRE A LA MERE, qui le désire, DE RESTER A SON FOYER.

3.) Le travail au rendement permet des salaires plus importants, mais il accroît la fatigue allant jusqu'à la dépression nerveuse, fatigue du cœur... Il abrutit l'homme comme la femme par le rendement accéléré. Il est souvent la cause de division et de mécontentement dans le milieu de travail.

AVEC LA C.F.T.C., NOUS DEMANDONS LE RETOUR AUX 40 HEURES AVEC UN SALAIRE MENSUEL GARANTI ET SUFFISANT.

Cette enquête n'est pas terminée... Nous voudrions l'élargir le plus possible. Aussi, nous faisons appel à toutes celles qui peuvent s'intéresser à ces différents problèmes. Les réponses apporteront un complément et le résultat d'ensemble pourra être utilisé pour la défense des intérêts des travailleuses.

Les premiers résultats de l'enquête ont été envoyés à la Commission Féminine de la C.F.T.C.

Dans le but de faire avancer notre revendication de la retraite à 60 ANS, nous voudrions encore d'autres réponses.

Le ministère de la Santé, la Médecine du Travail, l'Union des Caisses d'Allocations Familiales, tous les organismes compétents, seront alertés par notre enquête.

La COMMISSION FEMININE DE ROUBAIX-TOURCOING reste attentive à tous vos problèmes. Les travailleuses doivent s'intégrer de plus en plus dans la vie syndicale et prendre un intérêt plus actif aux conditions de vie de leurs compagnes de travail.

LA COMMISSION FEMININE.

MERVILLE

Les responsables des féculeries se réunissent avec les représentants de l'U.D.

Le 16 janvier, cinquante militants des Féculeries de Lestrem se réunissaient avec la participation d'André GLORIEUX, secrétaire général de l'U.D. ; d'Oscar DELACHE et de Raphaël CARPENTIER, président et secrétaire général de l'U.L.

Il s'agissait pour notre camarade GLORIEUX de prendre contact avec l'équipe responsable de cet important syndicat de la chimie.

Pour les militants, c'était l'occasion de présenter les résultats de leur action et d'étudier les moyens de formation à développer pour tous les responsables.

La soirée passa trop rapidement. Il fut décidé d'une réunion semblable en mars.

$$1 + 1 = 2$$

C'est évident !

Il est aussi évident que, si chaque syndiqué faisait un nouvel adhérent nos effectifs seraient doublés.

Notre influence, notre force et nos victoires syndicales en seraient ainsi accrues.

Chaque syndiqué réalisera donc l'opération 1 + 1 = 2.

HALLUIN

BON TRAVAIL DE RÉFLEXION

Durant la matinée du dimanche 20 janvier, une trentaine de militants ont réfléchi sur l'évolution du drame algérien et sur la nécessaire défense de la démocratie.

Jean HOLLEBECQUE, président, a dirigé les débats auxquels participèrent un très grand nombre de militants. André VERKINDERE et André GLORIEUX, secrétaires de l'U.L. et de l'U.D., animèrent cette réunion.

La discussion a permis de mieux faire comprendre les positions de la C.F.T.C.

VERS NOTRE RÉGION • A TRAVERS

Par l'action syndicale LES SALARIÉS ONT AMÉLIORÉ le sort des vieux travailleurs

Nous publions ci-dessous des extraits d'une lettre qui nous a été adressée par une bénéficiaire d'un régime de retraites complémentaires des travailleurs à domicile dans la confection :

« Je vous avais écrit pour vous demander des renseignements au sujet de la retraite complémentaire. Vous m'aviez répondu qu'il fallait attendre la décision incorporant les confectionneuses à domicile à celles des ateliers. Depuis, j'ai reçu le 15 décembre mon titre de pension fixée à 214,20 NF à compter du 1^{er} juillet 1961. Un mandat suivait de près pour les arrérages jusqu'au 31 décembre. J'ai donc touché 107,10 NF.

« Je viens vous prier d'agréer mes vifs remerciements, vous m'avez vraiment tirée d'affaire. Si les élites de la classe ouvrière n'avaient pas tant lutté pour obtenir ces retraites, que deviendrais-je ? (comme tant d'autres), dans ma misère imméritée...

« Il demeure cependant qu'avec les 289,50 NF que je touchais par trimestre, je ne pouvais faire grand chose, les 53,55 nouveaux francs qui s'y ajoutent me feront du bien. Cela n'em-

pêche pas qu'il me faut continuer à faire des accommodages pour gagner ma croûte. Et j'aurais 74 ans en février !

« Ici, je suis isolée. En lisant « La Croix du Nord », j'ai appris l'existence de la Retraite complémentaire et celle du Syndicat des retraités que j'ignorais entièrement. Au temps de mon activité, j'étais syndiquée et le serais encore volontiers, mais je ne sais comment faire... »

Deux conclusions s'imposent après cette lecture :

1. Par l'action syndicale et l'instauration des retraites complémentaires, une solidarité efficace s'est établie entre les actifs et les retraités.
2. Il faut poursuivre notre action pour améliorer le sort des retraités, leur situation étant encore souvent précaire.

R. LAMBERT.

A PROPOS DES VIOLENCES

A différentes reprises, l'Union départementale du Nord, comme d'ailleurs toute la C.F.T.C., a pris position contre toutes les violences, aussi bien celles commises entre musulmans que celles commises par l'O.A.S.

Actuellement, la violence et les attentats tentent de se substituer à la discussion, au raisonnement et au jeu normal des institutions. La saine raison est remplacée par la peur, la violence et le meurtre. C'est donc un retour à des méthodes barbares, indignes d'hommes ; elles disqualifient ceux qui les emploient.

C'est pourquoi nous n'avons qu'un jugement qui ne varie pas selon la qualité des victimes de ces actes. C'est donc une même condamnation sans appel, qu'il s'agisse de locaux universitaires ou estudiantins ou qu'il s'agisse de locaux d'organisations communistes. Pour nous, la fin ne justifie jamais les moyens.

Notre position est donc solide et irréprochable. Réaffirmons avec la même netteté que nos organisations participeront chaque fois qu'il le faudra aux manifestations qui suivront les violences de l'O.A.S., de même qu'elles suivront les consignes de la C.F.T.C. en cas de putsch notamment.

Cette participation n'implique pas

pour autant un accord profond entre les organisations présentes à ces manifestations.

Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit d'envisager une action plus durable pour retrouver la paix ou assurer la renaissance de la démocratie. Il faut, dans ces cas, des principes communs et un accord profond.

C'est pour éviter toute équivoque que la C.F.T.C. s'abstient des comités antifascistes souvent créés ou utilisés par les organisations communistes.

En bref :

- Notre condamnation des violences est sans appel.
- Notre volonté d'action en commun est ferme pour tous les cas d'action O.A.S., plan local et plan national.
- Notre abstention des comités antifascistes ou de même nature est motivée par notre souci de ne jamais être utilisés surtout pour des objectifs que nous estimons non démocratiques.

Devant les événements si graves que connaît notre pays, tous les adhérents de la C.F.T.C. resteront en contact avec leurs responsables syndicaux et répondront aux consignes précises et officielles de la C.F.T.C.

NORD SOCIAL

ENFIN ! UNE CONVENTION COLLECTIVE DANS LA CHICORÉE

Le 21 décembre 1961, la convention collective de la chicorée a été signée par les représentants du Syndicat des fabricants de chicorée de France d'une part, et par les représentants de la C.F.T.C., de la C.G.C. et de la C.G.T. d'autre part.

Cette convention collective réglemente les conditions de travail de la profession. Elle comporte en annexe les barèmes de salaires

minima et les classifications du personnel.

Ainsi donc, il a fallu des années pour parvenir à la rédaction définitive et à la signature de cette convention collective.

En effet, en 1957, il en était déjà question, puisque les organisations syndicales ouvrières avaient, à cette époque, adressé plusieurs demandes pour que s'ouvrent des

discussions en vue de conclure une convention collective.

Plusieurs commissions paritaires ont alors eu lieu en 1957 et en 1958, année au cours de laquelle il y eut rupture des négociations.

Les discussions étaient reprises en septembre 1959.

Malgré de nombreuses commissions paritaires, aucun accord n'était possible, le syndicat patronal refusant d'inclure à la C.C. annexes salaires et de catégories.

La Fédération C.F.T.C. de l'alimentation demandait le 11 mai 1960 la réunion de la commission nationale interprofessionnelle de conciliation. Celle-ci se tenait le 27 janvier 1961 et recommandait une reprise des négociations.

Les conversations ont donc repris au mois de juin 1961 pour aboutir le 21 décembre, date de signature de la convention.

Tout ceci veut dire que cela n'a pas été sans mal pour mettre sur pied une convention collective qui apporte des éléments minimaux d'amélioration pour le personnel des entreprises de chicorée :

- Indemnité en cas de licenciement ;
- Affiliation à un régime de retraite complémentaire (avantages égaux à ceux offerts par l'U.N.I.R.S.) ;
- Réintégration après service militaire ;
- Congés exceptionnels (3 jours mariage salarié, 1 jour mariage des descendants, 2 jours pour le décès du conjoint ou d'un descendant ou ascendant du salarié) ;
- En plus du 1^{er} mai, 5 jours fériés payés durant l'année.

Cette convention n'est qu'un point de départ ; elle devra être améliorée ultérieurement. Ce sera le travail des organisations syndicales et des travailleurs.

E. B.

Collection « Points d'Appui »

Henry BARS

LA POLITIQUE selon Jacques MARITAIN

Préface de Jacques MARITAIN

Un volume in-16 jésus 9,60 NF

Qu'est-ce que la politique ? - L'action politique et les grands problèmes contemporains - La politique et l'Évangile - Sous ces trois titres, l'auteur rassemble les grands thèmes de l'œuvre de Jacques Maritain.

L'illustre philosophe préfacant à cet ouvrage écrit : « C'est une extraordinaire surprise pour un philosophe de se trouver compris jusque dans les secrets de sa pensée, de ses intentions et de sa recherche à travers seulement la lecture de ses trop nombreux ouvrages ».

(CHEZ VOTRE LIBRAIRE)

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)

CHEFS DE FAMILLE !

Etes-vous couverts pour le risque

RESPONSABILITÉ CIVILE ?

Nous attirons particulièrement votre attention sur la police mise au point pour nos syndiqués avec la SO.GE.TE.CO.

Pour tous renseignements gratuits, remplissez le bon ci-contre à envoyer à SO.GE.TE.CO.,

9, rue Buffault, PARIS (9^e)

ou passez prendre un imprimé aux sièges des U.L. du Nord.

A DECOUPER ET A ADRESSER à SO.GE.TE.CO.

Veillez m'adresser, sans engagement, la documentation sur l'assurance Responsabilité civile - chef de famille.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
Date et signature :

DATES A RETENIR

24-25 mars, à Lille, journées organisées avec la C.F.T.C. sur les économies régionales.

Retiendront ces dates les représentants C.F.T.C. dans les Comités d'expansion, dans les A.S.S.E.D.I.C., dans les Commissions de main-d'œuvre, ainsi que les participants aux E.N.O. 60 et 61 sur la planification.

LE NORD SOCIAL

1, rue Saint-Genois, Lille
C.C.P. Union départementale des Syndicats libres du Nord, Lille, 1513-54.

Abonnement : 2 NF par an

Le directeur : Ch. BROUTIN

IMPRIMERIE SPECIALE de « SYNDICALISME »
rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

POUR LES MINEURS DE DECAZEVILLE ET LEURS FAMILLES

Pour répondre à l'appel de la C.F.T.C., l'Union départementale du Nord a envoyé un premier versement de 50 000 francs.

Les organisations locales et les militants qui voudraient témoigner leur solidarité pourraient adresser leur versement à l'U.D. C.F.T.C., 1, rue St-Genois, Lille, C.C.P. 1513-54.

4 RAISONS D'ADHÉRER A LA C.F.T.C.

Elles sont développées dans un dépliant moderne à votre disposition dans les permanences.

1 raison + votre dynamisme + votre conviction suffiraient déjà à convaincre votre copain d'atelier ou de bureau de son intérêt et de son devoir d'adhérer à la C.F.T.C.

Alors 4 RAISONS !... il ne résistera pas et en convaincra d'autres à son tour.

VOIX DES MÉTAUX * VOIX DES MÉTAUX

CHRONIQUE DES HOMMES A ABATTRE

PAS DE FILS DE DELEGUE A L'USINE

Dans une entreprise métallurgique du centre de la France on embauche. Un jeune gars se présente. On l'interroge, son âge, ce qu'il sait faire, son état de santé... tout va bien. Il peut être embauché. Son nom attire toutefois l'attention. Le dialogue s'engage : « N'êtes-vous pas parent avec M. X... », délégué du personnel dans notre établissement ? ». « Oui, c'est mon père... » — « Ah, alors il faut que nous examinions cela avec la direction, nous vous informerons de notre décision. »

C'était tout décidé ; 15 jours après, la réponse était défavorable. Faut-il, à nouveau, dénoncer tout l'odieux d'un système qui va jusqu'à refuser le droit au travail à un jeune ouvrier parce qu'il est fils de syndicaliste ?

RETROUVER DU TRAVAIL POUR UN MILITANT LICENCIÉ...

Un délégué C.F.T.C. a été licencié voilà un an avec plusieurs autres délégués C.G.T. à cause de l'action menée pour la défense des travailleurs. Il a 50 ans, 6 enfants. Du travail dans la ville, il n'y fallait point compter ; les refus se succédaient les uns aux autres. Il dut partir au chef-lieu du département (18 NF de transport par semaine) où une petite entreprise d'horticulture l'embaucha.

Récemment encore, il devait entrer comme magasinier dans un grand magasin de la ville. Une demande de renseignements de la direction de ce magasin à l'ancienne usine du copain, et ce fut réglé. « On ne peut vous embaucher. »

PRACCHINETTI, DELEGUE LICENCIÉ (F.I.M., A DELLE)

La Cour d'Appel de Besançon a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Belfort condamnant le directeur de la F.I.M. à 200 NF d'amende et 1 NF de dommages-intérêts envers le syndicat C.F.T.C., à raison de l'entrave apportée par la direction de la F.I.M. à l'exercice des fonctions de ce délégué. Mais, malgré la position indéfendable, la direction de la F.I.M. a bénéficié de la solidarité patronale et Pracchinetti n'a pu retrouver du travail dans la métallurgie.

SIMCA

Le responsable d'une des usines, C.F.T.C., licencié une première fois lors des dernières élections de délégué du personnel est de nouveau menacé de licenciement depuis quelques jours. Sa maladie, aux dires de la direction, nécessitait son remplacement immédiat...

NOTRE « LIVRE BLANC » DES HOMMES A ABATTRE S'ETOFFE. FAITES-NOUS PARVENIR TOUS LES FAITS EN VOTRE POSSESSION DE MILITANTS, DE TRAVAILLEURS SANCTIONNES, PENALISES, LICENCIES A CAUSE DE LEUR ACTION SYNDICALE.

CITROËN-RENNES

UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE !

● La « politique sociale » de Citroën est bien connue, et assez fréquemment, dans notre journal, nous avons l'occasion de parler de l'attitude de la direction de cette entreprise vis-à-vis des militants syndicaux et nous savons que licenciements, sanctions, répressions antisyndicales sont choses fort courantes dans les usines Citroën de la région parisienne.

● A Rennes, une nouvelle usine Citroën est née, et à La Janais, 1 500 personnes sont actuellement employées et la cadence d'embauche pour 1962 est prévue à 300-350 ouvriers par mois.

Un reportage paru récemment dans « Ouest France » nous parle de cette nouvelle usine : des installations, des perspectives de sortie de l'AMI 6 et aussi de la politique sociale de l'usine.

● Cet article nous apprend beaucoup de choses :

- Les salaires sont plus élevés que dans beaucoup d'entreprises de la région...
- Les avantages sociaux y

sont importants...

— Le problème des transports du personnel ne pose pas de difficultés (...« les Bretons achètent plus vite leur moyen de transport que les Parisiens ; en règle générale, ils commandent leur voiture au bout de 6 mois de présence à l'usine. »).

● Tout cela, nous dit-on, parce que « la technique, aussi conquérante qu'elle puisse être, ne saurait faire oublier l'humain ».

● « Citroën », cite le journaliste d'« Ouest France » après un entretien avec la direction de l'usine,

fait le choix de sa politique sociale comme il fait celui de ses modèles. Dans cette entreprise, le contrat de travail est signé entre deux personnes et non « trois ». En clair, c'est le refus du syndicalisme comme intermédiaire, comme interlocuteur. »

Cette attitude n'est pas nouvelle pour Citroën, mais il était intéressant que cela fut redit nettement.

A Rennes, Citroën entend plus que jamais refuser le syndicalisme et tout intermédiaire entre les ouvriers et la direction. Les travailleurs sont avertis. La direction veut garder sa liberté totale : liberté d'exploitation comme il lui convient, d'embaucher qui lui plaît, de licencier quand elle le veut, liberté d'imposer les cadences qu'elle juge utiles, liberté de payer comme elle le veut, liberté surtout de se défendre contre ceux qui voudraient mettre en cause sa conception de la « liberté ».

● Or, cette « liberté »-là, les travailleurs de Citroën-Rennes, comme les autres, ne sauront l'admettre. Les ouvriers savent que l'homme ne vit pas que de pain ; il est des valeurs auxquelles ils tiennent et qui sont : justice, liberté vraie, démocratie.

L'époque du « patron tout puissant » est dépassée ; la lutte ouvrière a fait son chemin et Citroën risque de l'apprendre à ses dépens et de constater que les Bretons, comme les autres, ne sont pas de ceux dont on se joue facilement.

André SOULAT.

PRETS A FONCTIONNAIRES SUR SALAIRE

René DELORY, LAGNY (S.-et-M.)



Des voitures spacieuses... Citroën fait le choix de « sa » politique sociale comme il choisit ses modèles !

Enfin la solution que vous attendiez pour votre ASSURANCE AUTO

PAIEMENT MENSUEL SANS MAJORATION

Formule inédite et sociale étudiée et réservée aux SALARIES et aux FONCTIONNAIRES sans distinction de classification.

COMMODITE : Versement mensuel par chèque en fin de mois
ECONOMIE : Tarif habituel sans aucune majoration ni intérêts
SECURITE : Initiative de la Cie LE SOLEIL ACCIDENTS

PAIEMENT MENSUEL : BUDGET ÉQUILIBRÉ

Automobilistes renseignez-vous

Nous tenons à la disposition des COMITES D'ENTREPRISE et des COLLECTIVITES DIVERSES de la Région Parisienne des affiches destinées à informer leurs affiliés.

AGENCE FRANÇAISE D'ASSURANCE

Service Paiement Mensuel aux Salariés

113, rue des Moines - Paris 17^e - Tél. MAR. 21-55

FUTURS AUTOMOBILISTES

Demandez dès aujourd'hui la documentation qui vous sera indispensable au moment de votre achat.

BON à découper POUR RECEVOIR UNE DOCUMENTATION COMPLETE

NOM : Prénom :

ADRESSE :

VEHICULE { Marque : Type :
CV. : Année :

Collection « Vivre son temps »

Jean BONIFACE

ARTS DE MASSE ET GRAND PUBLIC

Préface d'Alfred SAUVY

Un volume 6,30 NF

« Les productions culturelles sont soumises aux mêmes lois que les autres. Elles ont un aspect créateur et spirituel, mais aussi un aspect économique et commercial. Dans le présent ouvrage, on trouvera le rappel de l'origine des « grands moyens de masse » (presse, radio, télé, cinéma, livre, etc.), l'évaluation de leur production, leur acheminement vers le consommateur, enfin le comportement du consommateur culturel ».

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Deux accords qui apportent « du nouveau » !

NEYRPIC : RECONNAISSANCE de la SECTION SYNDICALE

Le 11 octobre 1961, les syndicats du groupe NEYRPIC SOGREAH, à l'exception de la C.G.T., signalent avec la direction un accord sur les rémunérations. Cet accord prévoyait notamment le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés du groupe, d'autres dispositions avaient trait à la promotion professionnelle.

Le 9 janvier 1962, les mêmes syndicats ont signé un nouvel accord qui complète le précédent. Ce nouvel accord traite de la représentation ouvrière et des avantages sociaux.

Représentation ouvrière

L'accord reconnaît l'existence des sections syndicales constituées à l'intérieur du groupe et le droit pour celles-ci de désigner un représentant syndical. Ce représentant syndical bénéficie des mêmes droits et des mêmes garanties que les représentants du personnel et, en particulier, de 20 heures par mois pour l'exercice de ses fonctions.

Le nombre des délégués élus comme délégués du personnel et comme membre du Comité d'entreprise se trouve augmen-

té dans les sociétés NEYRPIC (par exemple : 17 délégués titulaires du personnel et 17 délégués suppléants au lieu des 13 prévus par la loi) et SOGREAH.

Une documentation statistique sur les salaires dont le contenu est fixé par l'accord est enfin communiquée de façon régulière aux délégués du personnel.

Avantages sociaux

L'accord prévoit notamment :

— une prolongation de la durée des congés payés (21 jours aux ouvriers après 10 ans d'ancienneté) et l'attribution d'un pécule de vacances de 11 NF par jour de congé en 1962 et de 12 NF par jour de congé en 1963 ;

— réajustement annuel de la prime de transport en fonction du coût de la vie ;

— la mise au mois des ouvriers de NEYRPIC ayant :

13 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1962,
12 ans d'ancienneté au 1^{er} juillet 1962,
11 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1963,
10 ans d'ancienneté au 1^{er} juillet 1963.

Les ouvriers de SOGREAH bénéficient déjà de la plus grande partie du statut des mensuels ;

— l'attribution d'un jour



Partout, pour une meilleure défense des salariés, la section syndicale doit être reconnue !

pont chômé pour compenser l'impossibilité de procéder à une nouvelle réduction de la durée du travail, comme cela avait été fait en 1957 ;

— des dispositions concernant l'indemnisation maladie, accident.

En ce qui concerne le départ en retraite, les salariés totalisant de 20 à 29 ans de présence pensent demander un congé de 12 mois, ceux totalisant de 30 à 39 ans de présence un congé de 24 mois, ceux totalisant 40 ans et plus un congé d'une durée de 36 mois. Pendant ce congé, l'intéressé percevra une indemnité totale égale à 3 % de la rémunération annuelle par année d'ancienneté.

L'accord ne prévoit aucune clause antigreève, mais seulement l'obligation de soumettre les litiges à une commission de conciliation, avant toute grève ou lock-out, étant entendu que la commission doit se prononcer dans un délai de 48 heures.

Jean-Paul MURCIER.

O. T. E. R.

LA BATAILLE POUR LE RETOUR PROGRESSIF AUX QUARANTE HEURES

Un accord d'entreprise, ramenant de 48 à 45 heures la durée effective de travail hebdomadaire sans diminution de salaires a été signé par la direction de la Société O.T.E.R. à Nantes et le Syndicat C.F.T.C.

Cet accord s'inscrit dans la ligne tracée par le Congrès Confédéral de juin 1961 qui exigeait le retour progressif à la semaine de 40 heures sans diminution de salaires.

Ce premier résultat doit montrer que cela est possible et que notre revendication, qu'il faut faire connaître aux travailleurs pour les associer à l'activité, n'est ni démagogique ni utopique... Le progrès technique doit permettre d'alléger la tâche des travailleurs... La diminution de la semaine de travail doit se généraliser.

Bravo aux Nantais pour ce résultat.

A qui le tour ?

Voici le texte de l'accord intervenu.

ARTICLE I

Motifs :

1^o — Pour permettre à la personne son épanouissement dans la vie moderne, une plus grande place doit être faite aux heures de détente, permettant entre autre :

— d'augmenter sa culture pour participer pleinement à la vie collective, qu'elle soit celle du Pays (civique, syndicale) ou celle de l'entreprise ;

— d'augmenter ses connaissances techniques d'en assimiler de nouvelles ;

— d'accorder plus de temps pour l'épanouissement de sa famille ;

2^o — Le plein emploi doit être assuré dans la région vu la poussée démographique, l'exode rural, la disparition de certaines professions.

ARTICLE II

Pour répondre aux motifs énoncés ci-dessus, il a été convenu ce qui suit :

Après une période d'essai d'un mois, du 1^{er} octobre au 31 octobre 1961, les parties contractantes décident par ce présent accord que l'horaire du personnel de la Société O.T.E.R. sera de 45 heures par semaine sans diminution de salaires (actuellement calculé pour un horaire de 48 heures).

ARTICLE III

Les dispositions qui précèdent prendront effet au 1^{er} novembre 1961 et seront valables jusqu'au 31 octobre 1962.

ARTICLE IV

Un mois avant le 31 octobre 1962, les parties contractantes s'engagent à se réunir pour étudier à nouveau le problème.

ARTICLE V

A défaut d'un nouvel accord conclu à cette date du 31-10-62 l'application des dispositions du présent accord se poursuivra de mois en mois par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

Nantes, le 22 décembre 1961.

Pour la Sté O.T.E.R.

PIRON

Pour le Syndicat C.F.T.C.

FORGET - MULLER

PRESTATIONS FAMILIALES

En dehors des modifications sur les cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales (en ce qui concerne les taux et le plafond) ainsi que de la majoration de 4 % des Allocations familiales et de 8 % de l'allocation de salaire unique dont « Syndicalisme » a déjà parlé, le « Journal Officiel » du 31 décembre a publié 2 décrets relatifs aux prestations familiales.

MAJORATION DE L'ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE POUR ENFANTS DE PLUS DE 10 ANS

Cette majoration qui s'applique à l'exception de l'enfant unique et de l'ainé des familles de 2 enfants, et qui était jusqu'ici de 5 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales, est portée à 7 % à compter du 1^{er} janvier 1962.

Ce qui revient à une augmentation de 45,6 % des taux en vigueur fin 1961, compte tenu de l'augmentation de 4 % du chiffre de base (17,01 par enfant à Paris et 15,68 en zone — 8 %).

UNIFICATION DES ALLOCATIONS DE MATERNITE (OU ALLOCATION DE NAISSANCE)

Jusqu'ici un taux différent était prévu pour la première naissance et les suivantes : 468 NF. à Paris pour la première naissance - 312 NF. pour chacune des suivantes.

Désormais il n'y aura plus qu'un seul taux : 486 NF. à Paris, compte-tenu de la majoration du 1-1-62.

L'abatement de zone appliqué reste celui du chef lieu du département.

ALLOCATIONS PRENATALES

Bien qu'aucun texte réglementaire ne soit paru à ce sujet, on sait que le taux sera unifié sur la base de 22 % du salaire de base pour tous les mois de la grossesse, à compter du 1^{er} janvier 1961, (au lieu de 25 % pendant 6 mois — et 12,5 % pendant les 3 derniers mois, soit 58 NF. 50 et 29 NF. 25 par mois à Paris).

Le nouveau taux sera de 53 NF. 46 à Paris et 49 NF. 28 en zone — 8 %.

Pour l'ensemble des 9 mensualités, et compte tenu du relèvement de 4 % du salaire de base, la majoration est de 10 % environ.

LA MAISON DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

EMPRUNT 4 % 1947

Titres remboursables le 1^{er} janvier 1962

Números	Années de Remb.	Coupon attaché	Montant du Remb.
2.713 à 3.275	1959	1-2-1960	NF 10
3.351 à 4.100	1960	1-2-1961	10
6.827 à 7.857	1962	1-2-1963	10
8.106 à 8.676	1956	1-2-1957	10
8.677 à 9.019	1958	1-2-1959	10
9.385 à 10.033	1949	1-2-1950	10
15.557 à 16.125	1957	1-2-1958	10
16.979 à 17.346	1950	1-2-1951	10
17.347 à 18.272	1961	1-2-1962	10
19.696 à 20.204	1951	1-2-1952	10
20.205 à 20.575	1952	1-2-1953	10
21.241 à 21.312	1953	1-2-1954	10
25.920 à 26.332	1955	1-2-1956	10
27.366 à 27.989	1948	1-2-1949	10
29.771 à 30.151	1954	1-2-1955	10

A différentes reprises, déjà, nous avons attiré l'attention des souscripteurs qui, pensant contribuer à l'allègement de nos charges d'emprunt, ne présentent pas leurs coupons échus ou les obligations amorties aux guichets des banques accréditées pour assurer le service financier de cet emprunt.

Or, avant la date d'échéance, nous devons verser à l'organisme bancaire le montant correspondant aux obligations amortissables et aux coupons arrivant à échéance.

Pendant cinq ans, le montant des coupons échus est conservé par la Banque à la disposition des intéressés.

Après ce délai, les coupons non présentés sont atteints par la prescription et leur montant est acquis au profit du Trésor Public. Ainsi, chaque année, une somme approximative de 120 000 anciens francs est versée au Trésor Public.

Le délai de prescription des obligations elles-mêmes est de trente années.

En conclusion, nous demandons aux souscripteurs désirant faire don au Mouvement, soit de leurs obligations, soit de leurs coupons, de bien vouloir les adresser à :

LA MAISON DES TRAVAILLEURS CHRETIENS
26, rue de Montholon, PARIS (IX^e)

Nous vous rappelons ci-dessous, la liste des banques du groupe chargé du service financier de cet emprunt.

LISTE DES BANQUES DU GROUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Lyonnaise de Dépôts et Crédit Industriel ;
Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial ;
Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts ;
Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine ;
Crédit Industriel de Normandie ;
Crédit Fécampoï ;
Banque L. Dupont et Compagnie ;
Banque Régionale de l'Ain ;
Banque Régionale de l'Ouest ;
Banque Scalbert ;
Crédit Nantais ;
Crédit de l'Ouest ;
Journel et Compagnie ;
Banque Transatlantique ;
Banque de Tunisie ;
Banque Commerciale du Maroc ;
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial à Alger ;
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial à Oran.

Collection « Points d'Appui »

Henry BARS

LA POLITIQUE selon Jacques MARITAIN

Préface de Jacques MARITAIN

Un volume in-16 jésus 9,60 NF

Qu'est-ce que la politique ? - L'action politique et les grands problèmes contemporains - La politique et l'Évangile - Sous ces trois titres, l'auteur rassemble les grands thèmes de l'œuvre de Jacques Maritain.

L'illustre philosophe préfaçant à cet ouvrage écrit : « C'est une extraordinaire surprise pour un philosophe de se trouver compris jusque dans les secrets de sa pensée, de ses intentions et de sa recherche à travers seulement la lecture de ses trop nombreux ouvrages ».

(CHEZ VOTRE LIBRAIRE)

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)



URGENT : SAUVEGARDER LA DÉMOCRATIE

L'issue du drame algérien et le sort de la démocratie sont plus que jamais liés. L'O.A.S., qui « tient » la population européenne d'Algérie, veut faire régner la terreur en métropole afin d'instaurer plus facilement un régime fasciste. Plastiages, attentats, enlèvement même, font partie des moyens « psychologiques » de l'O.A.S.
 Les locaux syndicaux de Renault-Billancourt ont été mitraillés. (Notre photo : les travailleurs de Billancourt ont manifesté massivement après cet attentat). D'autre part, le peuple parisien, à l'appel d'organisations politiques et syndicales (dont la C.F.T.C.) est venu manifester silencieusement devant la demeure de Roger Boissier, lâchement tué par l'attentat qui a eu lieu au ministère des Affaires étrangères. Oui, la démocratie est gravement en danger !

LES ENTRETIENS FRANCO-TUNISIENS POUR BIZERTE SONT ROMPUS

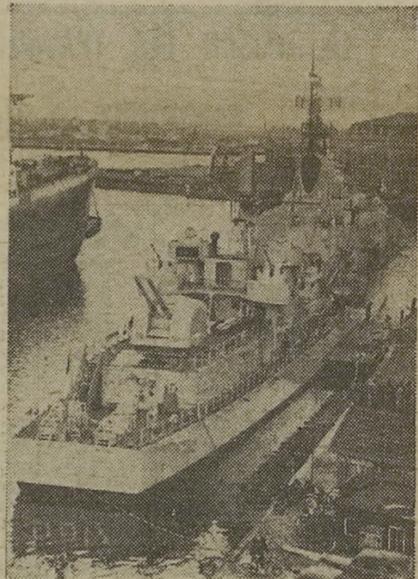
Les négociations franco-tunisiennes ouvertes à Paris pour l'évacuation de la base de Bizerte ont été interrompues. Malgré cette nouvelle source de tension entre les deux pays, M. Bourguiba a fait une déclaration modérée et a accepté un calendrier en « blanc » pour l'évacuation de la base de Bizerte. (Notre photo : les deux ministres, chefs de la délégation tunisienne : MM. Ladgham et Mokaddem).



TENSION HOLLANDE-INDONÉSIE AU SUJET DE LA NOUVELLE-GUINÉE

L'Indonésie revendique la Nouvelle-Guinée hollandaise comme devant accéder aussi à l'indépendance et lui être intégrée. Un incident naval a eu lieu près de la Nouvelle-Guinée entre des unités de la marine néerlandaise et des bâtiments indonésiens.

Le différend entre la Hollande et l'Indonésie semble néanmoins devoir être réglé par l'O.N.U. (Notre photo : le destroyer hollandais « UTRECHT », qui croise dans les eaux de la Nouvelle-Guinée).



LE MYSTÈRE MOLOTOV

Après avoir été invisible pendant quelques semaines, M. Khrouchtchev a fait sa réapparition en public. Il aurait, paraît-il, été malade, ainsi d'ailleurs que M. Molotov, qui ne rejoindra plus son ancien poste à Vienne. Y a-t-il eu compromis entre partisans de la « ligne Khrouchtchev » et ceux qui soutiennent Molotov ? Il semble, en tout cas, que la destalinisation n'a pas fini de provoquer des remous, y compris dans les relations entre démocraties populaires. Photo : au centre de Moscou



M. DEBRÉ EST SOURIANT

M. Debré a reçu, le 13 janvier, 21 athlètes à l'Hôtel Matignon. Pour une fois, M. Debré est souriant. Il est vrai que ça le change des problèmes habituels ! Cependant, tout ne tourne pas rond non plus dans le sport français.

Les travailleurs voudraient bien voir M. Debré aussi souriant pour accueillir leurs revendications.

(Notre photo : M. Debré tenant par l'épaule Alain Mimoun ; à gauche, Michel Jazy ; à l'extrême droite, Michel Bernard.)



ACCIDENT FERROVIAIRE

Alors qu'au Pérou, des villages entiers étaient engloutis par un glissement de terrain, faisant de très nombreuses victimes, une catastrophe ferroviaire s'est produite en Hollande. Par temps de brouillard, l'express Utrecht-Rotterdam s'est écrasé sur un train omnibus reliant Rotterdam à Amsterdam. Cet accident a fait 100 morts et de nombreux blessés. (Notre photo : les sauveteurs recherchent les victimes parmi les décombres)



UN NOUVEAU MINISTRE DES FINANCES UNE MÊME POLITIQUE

M. Baumgartner s'en va. M. Giscard d'Estaing le remplace (à gauche sur notre photo). Il a 36 ans. C'est donc un ministre jeune. Il était secrétaire d'Etat au Budget et a été formé à l'école de M. Baumgartner.

Il a déclaré vouloir poursuivre une politique de stabilité monétaire dans l'expansion, en considérant l'ensemble des revenus. Mais les travailleurs savent ce que cela veut dire. Pour eux, c'est la même politique qui continue !

